



Mémoire pour l'obtention du

**Certificat d'Etudes Approfondies Vétérinaires en Santé  
Publique Vétérinaire**

# Transparence en abattoirs : quels avis sur les propositions et les actions à la suite des scandales médiatiques de 2015-2016 ?

Mission réalisée du 12/03/2018 au 22/06/2018 à la Direction Départementale de la Protection des Populations de la Loire (DDPP42) et dans ses abattoirs

sous la responsabilité de M. BONNET Frédéric, chef de service Hygiène Alimentaire – Services Vétérinaires (HA-SV), et coordinateur abattoir

*Manon GOMEZ*

*Elève-inspecteur de santé publique vétérinaire - 1<sup>er</sup> année  
2017-2018*

## Remerciements

A mon tuteur de stage, M. Bonnet, pour m'avoir laissé de l'autonomie dans la réalisation de mes différents travaux tout en m'ayant aidé à construire mon travail et mes idées.

**Sincères remerciements.**

A tous les vétérinaires et les techniciens en abattoirs que j'ai rencontrés pour leur accueil, ainsi que pour avoir pris le temps de me montrer leur travail et de répondre à toutes mes questions.

**Sincères remerciements.**

Aux directeurs et aux responsables des différents abattoirs de la Loire, pour avoir accepté ma venue au sein de leurs structures, et avoir pris le temps de me recevoir en entretiens, mais aussi pour l'intérêt qu'ils ont pu porté à mon travail et aux retours que j'ai pu formuler sur leurs structures.

**Sincères remerciements.**

A tous les opérateurs en abattoir pour avoir supporté de se faire épier régulièrement au cours de leur travail, et pour avoir répondu à mes questions.

**Sincères remerciements.**

A Mme. Dupuy Céline, RNA, pour son aide précieuse et ses réponses rapides à toutes mes questions.

**Sincères remerciements.**

A l'ensemble des agents de la DDPP de la Loire pour leur accueil dans les bureaux au cours de ces 4 mois de stage et leur bonne humeur contagieuse.

**Sincères remerciements.**

## Table des matières

<b>Introduction</b> .....	5
<b>I- Contexte</b> .....	7
1) Les abattoirs devenus boîtes noires : historique de la perte du lien animal-viande .....	7
2) Evolution de la législation en matière de protection animale .....	8
3) Les scandales médiatiques par vidéo cachée.....	9
4) La commission d'enquête parlementaire et le rapport Falorni .....	10
<b>II- Objectifs et enjeux</b> .....	11
1) Les objectifs de ce travail .....	11
a. <i>Comprendre l'avis des acteurs de terrain</i> .....	11
b. <i>Evaluer la faisabilité pratique des propositions</i> .....	12
c. <i>Analyser la réalité des faits</i> .....	12
2) Enjeux de la transparence des abattoirs .....	13
a. <i>Enjeux sociétaux</i> .....	13
b. <i>Enjeux économiques</i> .....	13
c. <i>Enjeux politiques</i> .....	14
<b>III- Matériel et méthodes</b> .....	14
1) Le rapport de la commission et les entretiens .....	14
2) Revue documentaire .....	15
3) Missions de terrain dans la Loire.....	15
a. <i>Présentation du département</i> .....	15
b. <i>Observations de terrain</i> .....	16
c. <i>Entretiens des acteurs</i> .....	16
<b>IV- Résultats</b> .....	18
1) Transparence des abattoirs vis-à-vis des services vétérinaires .....	18
a. <i>Les services vétérinaires : entre sensibilité et remise en cause</i> .....	18

b. <i>Faire confiance à l'abattoir</i> .....	20
c. <i>Augmenter et formaliser les contrôles</i> .....	21
d. <i>Vers une permanence des contrôles ?</i> .....	26
e. <i>Les contrôles spécifiques menés par les Référents Nationaux Abattoirs</i> .....	36
2) <i>Transparence et ouverture des abattoirs vis-à-vis du grand public</i> .....	38
a. <i>La fermeture des abattoirs : un cercle vicieux</i> .....	38
b. <i>La publication des contrôles</i> .....	39
c. <i>Accepter un regard extérieur sur l'abattage : s'ouvrir, se comprendre et s'entraider</i> ..	42
<b>V- Discussion</b> .....	49
1) <i>Les difficultés rencontrées</i> .....	49
2) <i>Critique de la méthode</i> .....	50
<b>VI- Recommandations et propositions</b> .....	51
1) <i>Recommandations globales</i> .....	51
2) <i>Quelques retours de propositions</i> .....	53
a. <i>Proposition 1 : un système de smiley</i> .....	53
b. <i>Proposition 2 : les caméras en direct</i> .....	55
<b>Conclusion</b> .....	56
<b>Bibliographie</b> .....	59
<b>Annexes</b> .....	63

## Liste des abréviations

DGAI	Direction Générale de l'Alimentation
DDecPP	Direction Départementale en charge de la Protection des Populations
RPA	Responsable Protection Animale
CRPM	Code Rural et de la Pêche Maritime
RNA	Référents Nationaux Abattoirs
DDPP	Direction Départementale de la Protection des Populations
HA-SV	Hygiène Alimentaire – Services Vétérinaires
OAV	Office Alimentaire et Vétérinaire
ETP	Equivalent Temps plein
MON	Modes Opératoires Normalisés
AFAAD	Association en Faveur de l'Abattage des Animaux dans la Dignité
OABA	Œuvre d'Assistance pour les Bêtes d'Abattoirs
CLA	Comités Locaux Abattoirs
ICPE	Installation classée pour la protection de l'environnement
SRAL	Service Régional de l'Alimentation

## Introduction

Octobre 2015, Alès, ville située dans le département du Gard, devient subitement le point noir médiatique du moment. Dans les médias, sur les réseaux sociaux, tournent constamment des extraits d'une vidéo tournée illégalement dans l'abattoir de la commune par une association militantiste et antispéciste en faveur du droit animal, L214. Si rares étaient les français qui avaient déjà entendus parler de l'abattoir d'Alès ou de l'association L214 avant ces images, les deux deviennent du même coup les « stars » médiatiques du moment : le premier pour acte de maltraitance et de cruauté sur des animaux, la deuxième pour son statut de lanceur d'alerte.

Très rapidement, le public est choqué, presque traumatisé par ce qu'il peut se passer dans les abattoirs. La généralisation à tous les abattoirs n'est pas loin, et très vite, l'association L214 en profite pour publier des vidéos tournées clandestinement dans d'autres abattoirs français. Le pays tout entier s'émeut de la condition animale, et les réponses politiques ne tardent pas.

Pourquoi les vidéos publiées par L214 ont-elles tant choquées l'opinion publique ? Outre les actes réels de violence qu'elles contiennent, l'une des réponses réside sûrement dans la méconnaissance quasi-totale du grand public de ce qu'il se passe entre une vache dans le champ qui borde la route, et le steak saignant dans leur assiette.

La société a évolué ainsi, en faisant le choix de se couper de l'abattage des animaux. Une vache est une vache, un steak est un steak, et entre les deux, les œillères sont de mise. Ce choix, sociétal au départ, largement relayé par les industriels par la suite, a conduit à une véritable opacité des abattoirs, et ainsi à une réelle lacune en termes de connaissances par les consommateurs de l'acte de tuer. Les abattoirs sont devenus des milieux inconnus, et la mort du bétail un concept totalement occulté par nos civilisations contemporaines, en particulier dans les zones urbanisées. Les abattoirs sont devenus des boîtes noires, et le grand public volontairement ignorant de ce qu'il s'y passe.

Ainsi ces vidéos, relayées massivement dans les médias et sur les réseaux sociaux, ont projetés les gens dans un milieu totalement inconnu, ce qui a très certainement décuplé le choc induit par de telles images. Une grande partie de la population n'était pas préparée à la découverte de l'abattage, de la mise à mort des animaux qu'ils consomment chaque jour, surtout par de telles pratiques. M. Le Foll, au cours des entretiens de la commission d'enquête parlementaire, a résumé cette situation : « *L'urbanisation de la société et l'industrialisation ont été à l'origine de la disparition de certaines réalités qui interpellent lorsqu'elles refont surface* » [9]. S'en est alors suivi un certain rejet, une sorte de peur de l'inconnu, que l'on ne peut reprocher.

Se rajoute l'existence réelle d'actes répréhensibles dans ces vidéos, et une question : cela se passe-t-il ainsi dans la majorité des abattoirs de France ? En ne s'ouvrant pas au grand public, les abattoirs se sont aussi fermés aux personnes concernées par la condition des animaux : les associations de protection animale comme l'OABA étaient de moins en moins les bienvenues dans les abattoirs ; les services vétérinaires, ne pouvant se trouver partout, étaient parfois inconscient de ce qui se jouait de l'autre côté des cloisons, ou parfois savaient ou se doutaient, mais n'avaient pas les moyens et les soutiens nécessaires pour faire améliorer les choses. En plus du manque de transparence des abattoirs, ce sont les services vétérinaires de l'Etat qui sont alors pris à parti, pour leur manque de transparence sur les non-conformités relevés, et donc l'absence de sanctions et de suites qui en a résulté.

La solution serait-elle donc d'améliorer la transparence des abattoirs ? Faire prendre conscience de ce qu'il se passe entre le champ et l'assiette permettrait-il de limiter l'impact sociétal et économique de telles actions ? Cela réduirait-il les conséquences de tels scandales si le public était mieux informé de la réalité ?

De plus, rendre l'abattage et ses contrôles plus transparents, cela ne pousserait-il pas les professionnels à faire mieux, à s'assurer d'un réel respect de la réglementation pour ne pas tomber eux aussi dans les scandales ?

Finalement, ne devrait-on pas faire marche arrière, et revenir à plus de transparence dans l'abattage des animaux ?

Ces questions ont fait parties des points traités au cours de la commission d'enquête parlementaire sur l'abattage des animaux de boucherie dans les abattoirs français, mise en place en 2016. Les parlementaires, à l'aide de nombreux entretiens, ont tentés de proposer des solutions à ce cloisonnement massif de l'abattage en France, à l'aide de diverses propositions évoquées dans le rapport Falorni **[30]**.

Parallèlement, on a pu assister à deux phénomènes opposés : d'un côté, par peur des vidéos cachées et des scandales, les abattoirs se barricadent de plus en plus ; de l'autre, la Direction Générale de l'Alimentation (DGAI), fortement impactée par le scandale et critiquée pour ses contrôles, décide de passer à une transparence massive en lançant une série d'inspections sur la protection animale dans les abattoirs français de boucherie et en publiant les rapports d'inspection en résultant.

Finalement, c'est tout un milieu qui est sorti impacté par les scandales, et a du mettre en place des actions pour se relever et se protéger d'autant plus de scandales futurs. C'est donc dans l'optique de comprendre les actions et les avis des différents acteurs sur la transparence et l'ouverture des abattoirs que j'ai entrepris la rédaction de ce mémoire dans le département de la Loire.

Après un rappel du contexte historique, sociétal et politique dans lequel s'inclut cette étude dans les abattoirs, nous traiterons des objectifs de ce travail et des enjeux auxquels les abattoirs font face. Les résultats seront l'occasion de traiter

les avis des acteurs sur les deux aspects de la transparence, vis-à-vis des services vétérinaires, puis vis-à-vis du monde extérieur aux abattoirs. Enfin après une discussion sur le travail et les difficultés rencontrées, quelques recommandations seront émises, et l'avis de différents acteurs sera l'occasion de traiter quelques propositions d'améliorations.

## I- Contexte

### 1) Les abattoirs devenus boîtes noires : historique de la perte du lien animal-viande

Jusqu'au XIX<sup>ème</sup> siècle en France, l'abattage des animaux se réalisent en totale transparence, la plupart du temps directement dans la rue, devant l'étal du boucher. Les activités de mise à mort, de préparation des carcasses et de vente ne sont alors pas dissociées, et la rue sert alors d'atelier au boucher, et d'égout [2]. Mais ces tueries commencent à être dénoncées, notamment pas une « classe éclairée », comme facteur de corruption sociale. La mise à mort brutale, l'effusion du sang, apparaissent alors comme un mauvais exemple pour les foules, attisant de ce fait la violence des hommes. Il s'agit, comme le dit Agulhon, de « cacher la mort pour ne pas en donner l'idée ».

De ce constat sont créés de 1809 à 1818, sous l'impulsion de Napoléon, les cinq premiers abattoirs de Paris, remplacés en 1867 par l'abattoir de la Vilette [31]. A l'époque, il ne s'agit pas encore de protéger les animaux, mais bel et bien les hommes, en les mettant à distance de la violence. Les abattoirs deviennent alors des lieux occultés, fermés. D'autres arguments, en plus de l'argument moral, sont avancés en faveur de la création de ces lieux clos : la salubrité et la nécessité de mieux éviter les fraudes, la sécurité des rues (les animaux mal assommés ayant tendance à s'échapper et créant parfois des accidents) et la place libérée dans les rues [20].

Sur la même période, on commence à mettre à l'écart le simple fait de tuer les animaux. Le terme tuerie est progressivement remplacé par le terme abattage pour désigner l'acte de mise à mort des animaux, alors qu'il était auparavant utilisé pour l'abattage des arbres. On passe alors d'un terme renvoyant nettement à l'action de tuer, à un terme plus technique et neutre [20]. L'homme se détache un peu plus de l'acte de mise à mort, et la tuerie de rue devient un abattage en lieux privés.

Depuis, la société n'aura cessé de chercher à déconnecter l'animal de la viande. Les personnes ne consomment plus des animaux morts, mais des produits carnés, totalement modifiés : on est passé de la consommation de carcasses à celle de viande découpée, désossée, présentée de telle manière qu'elle ne doit plus rappeler l'animal dont elle est issue. Noélie Viales, dans ses écrits de 1988, disait « *On pourrait multiplier les références et les observations qui indiquent un dégoût actuel*

*assez général pour tout ce qui, dans le régime carné, rappelle trop nettement l'animal, sa forme et sa vie singulières et sa mise à mort. Peu à peu depuis le siècle dernier, l'abattage a disparu des villes,... de sorte que la mise à mort des bêtes est cachée, à défaut d'avoir cessé d'exister... On observe une tendance croissante à dissimuler les traits les plus reconnaissables de la bête tuée... ».* C'est ce qu'elle nomme le passage du consommateur zoophage (littéralement celui qui mange de l'animal) au consommateur sarcophage (celui qui mange de la chair). L'animal est mis à distance des consommateurs, et les marques de produits carnées sont les premières à jouer sur cette demande : plus de photographies de veaux ou de cochons sur les paquets de viandes, des morceaux de plus en plus découpés, prêts à l'emploi, comme pour la viande de lapin où la demande croit en morceaux découpés plutôt qu'en carcasses complètes, et des viandes de plus en plus cachées à la vue de consommateur, sur-emballées. Le consommateur ne met pas seulement les abattoirs à l'écart, mais bel et bien tout ce qui pourrait lui rappeler qu'il existe, derrière son steak, une vache qui a été abattue.

## 2) Evolution de la législation en matière de protection animale

En France, la première loi relative à la protection des animaux ne date que de 1850 : la loi Grammont. Témoin de maltraitance sur un âne, ce député décida de faire voter une loi selon laquelle : *« Seront punis d'une amende de cinq à quinze francs, et pourront l'être d'un à cinq jours de prison, ceux qui auront exercé publiquement et abusivement des mauvais traitements envers les animaux domestiques »*. C'est le premier pas fait en termes de protection animale dans notre pays, mais il faudra attendre plus de 100 ans avant d'entamer une réelle évolution dans ce domaine [4].

Le 7 septembre 1959, le décret Michelet abroge la loi Grammont et élargit la répression des mauvais traitements sur les animaux au domaine privé. Puis le 19 novembre 1963, la loi n° 63-1143 crée un délit d'actes de cruauté sanctionné plus durement que la simple contravention de mauvais traitements. Cependant, ces lois ne s'appliquent pas au domaine de l'abattoir, et rien n'y est encore fait pour protéger le bétail destiné à la mise à mort.

L'animal ne sera reconnu comme être sensible que par la loi du 10 juillet 1976, qui introduit dans le code rural la notion de sensibilité des animaux par l'article L.214-1 : *« tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce »*. L'animal restera cependant un bien, meuble ou immeuble par destination, dans le code civil jusqu'en 2015, où enfin l'article 515-14 sera introduit : *« Les animaux sont des êtres vivants doués de sensibilité. Sous réserve des lois qui les protègent, les animaux sont soumis au régime des biens »*.

Parallèlement à l'évolution du droit national, le droit européen se développe et devient une source importante de dispositions pour la protection des animaux,

notamment à l'abattoir. La directive 74/577/CEE impose pour la première fois l'étourdissement des animaux avant leur abattage. Le 22 décembre 1993, elle est remplacée par la directive 93/119/CE sur la protection des animaux au moment de leur abattage ou de leur mise à mort, qui élargie les dispositions relatives à la protection des animaux de boucherie. Enfin, le 24 septembre 2009, le règlement n°1099/2009, toujours en vigueur, remplace la 93/119 et crée encore plus de droit dans ce domaine.

Mais cette réglementation n'est pas toujours bien appliquée dans les abattoirs français, et peut donc amener à des dérives et à la présence de non-conformités, pouvant être rapportées par les associations de protection animale.

### 3) Les scandales médiatiques par vidéo cachée

En octobre 2015, un scandale médiatique majeur éclate au grand jour : l'association militantiste et antispéciste de protection animale L214, qui tire son nom de l'article de loi du L.214-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM) qui reconnaît les animaux comme des êtres sensibles, publie une vidéo tournée en caméra cachée dans l'abattoir d'Alès, dans le Gard. Pour cette association, ce n'est pas une première : depuis 2007, 6 vidéos tournées en caméra cachée ont été publiées sur leur site internet [19]. Pourtant, celle d'Alès se positionne comme un déclencheur médiatique : fortement relayées par la presse et les réseaux sociaux, parfois même par des célébrités comme Brigitte Bardot, ces images, et les commentaires qui les accompagnent, font rapidement le tour de France, et émeuvent massivement le grand public. Chevaux mal étourdis, porcs gazés au CO2, vaches pendues ayant encore des mouvements, autant d'images qui choquent un public qui découvre, souvent pour la première fois, des images issues d'un abattoir.

L'association ne s'arrêtera pas là : entre octobre 2015 et novembre 2016, ce sont six abattoirs, dont celui d'Alès, qui sont visés par des vidéos tournées clandestinement (Le Vigan, Mauléon-Licharre, Pézenas, Mercantour et Limoges). Toujours relayées médiatiquement, ces vidéos vont profondément faire basculer les choses dans les abattoirs : on ferme temporairement des abattoirs, comme celui d'Alès [15], des procès sont lancés contre les abattoirs mais aussi leurs employés, comme à Le Vigan [18], où pour la première fois un employé d'abattoir sera condamné pour sévices graves à 8 mois de prison et à une interdiction d'exercer de 5 ans dans les abattoirs [13].

Mais ces vidéos ne remettent pas uniquement en cause la bienveillance animal dans les abattoirs filmés : ce sont tous les abattoirs de France qui sont visés par l'association, qui milite en faveur du véganisme, et donc pour l'arrêt total des élevages et abattages de bétail. La mobilisation associative, complétée par la médiatisation massive et une mobilisation croissante du grand public, sont les deux premières phases [17] menant à une mise à l'agenda politique de la problématique.

La politisation, dernière phase, aura rapidement lieu, et aboutira dès mars 2016 à la constitution d'une commission d'enquête parlementaire à la demande du groupe RRDP (Radical, Républicain, Démocrate et Progressiste), ainsi qu'à une campagne nationale d'inspection systématique des abattoirs demandée par le ministre de l'agriculture, M. Le Foll.

#### 4) La commission d'enquête parlementaire et le rapport Falorni

En mars 2016 s'ouvre à l'Assemblée Nationale la commission d'enquête parlementaire sur les conditions d'abattage des animaux de boucherie dans les abattoirs français. Présidée par le député Olivier Falorni, et composée de 30 membres, la commission va réaliser entre avril et juillet 2016 une série de 38 auditions et tables rondes ouvertes à la presse, recevant entre autres des associations de protection animale, des représentants de la filière viande, des représentants du ministère de l'agriculture, des représentants des cultes musulman et juif, des syndicats, des chercheurs, des écrivains et journalistes, etc [9]. Parallèlement à ces auditions, la commission a visité quatre abattoirs français, et certains députés ont réalisés des visites dans les abattoirs de leurs propres départements. Enfin deux films, « Saigneurs » et « Entrée du personnel », ont été visionnés à l'Assemblée.

Le travail de la commission a abouti, en septembre 2016, à la publication d'un rapport, connu sous le nom de rapport Falorni [30]. On trouve au sein de ce rapport une liste de 65 propositions faites par la commission d'enquête parlementaire destinées à améliorer à terme le bien-être animal en abattoir. Les propositions concernent aussi bien les abatteurs, que les services vétérinaires, les centres de formation, les centres de recherche, etc [Annexe 1].

Certaines de ces propositions feront par la suite l'objet de propositions de loi, comme la proposition 56, qui vise à « alourdir les sanctions prévues en cas d'infraction à l'article R. 215-8 du CRPM en prévoyant des amendes de 5<sup>e</sup> classe et la requalification en délit en cas de récidive », ou la proposition 62 qui veut « rendre obligatoire l'installation de caméras dans toutes les zones des abattoirs dans lesquelles des animaux vivants sont manipulés ». La proposition de loi Falorni [11] sera mainte fois amendée, puis adoptée par 28 voix contre 4 le 12 janvier 2017 à l'Assemblée Nationale [14]. Pourtant le texte ne passera jamais au Sénat, du fait du calendrier politique.

En janvier 2018, le projet de loi issu des Etats Généraux de l'Alimentation et porté par le ministre de l'agriculture Stéphane Travert [27], reprend la disposition sur le délit pénal issue de la proposition de loi Falorni, mais pas l'obligation d'une vidéosurveillance en abattoir.

Au sein des 65 propositions de la commission d'enquête parlementaire, on retrouve donc plusieurs propositions ayant rapport à la transparence des abattoirs. Ces lieux, que les parlementaires évoquent eux-mêmes comme des boîtes noires, doivent selon eux s'ouvrir et accepter un regard extérieur dans un but constant d'amélioration de la condition animale. On retrouve donc plusieurs propositions dans ce sens, comme la possibilité de visite inopinées de parlementaires, la création de comités locaux abattoirs, ou la mise en place de partenariats avec des associations.

Les propositions 62 à 65, concernant la vidéosurveillance en abattoir, ont aussi un but de transparence, cette fois-ci envers les services vétérinaires et le système judiciaire, en permettant de se servir d'images à des buts de contrôle, de formation, et de preuves.

## II- Objectifs et enjeux

### 1) Les objectifs de ce travail

Ce travail s'inscrit dans la réalisation plus globale d'un rapport de thèse traitant de la mise en œuvre pratique du rapport Falorni dans le département de la Loire. La mission globale était donc de reprendre une partie des propositions de la commission d'enquête parlementaire et d'évaluer sur le terrain leur mise en place ou leur absence, ainsi que les raisons qui expliquent ces observations. L'objectif principal était donc d'aller au contact du terrain et des acteurs, dans les abattoirs de la Loire, pour étudier et comprendre la mise en œuvre de ces propositions.

Ce mémoire traite spécifiquement des propositions relatives à la transparence des abattoirs, ainsi que des actions ayant eu lieu en termes de transparence des abattoirs suite aux scandales vidéos de 2015-2016. Il reflète les observations réalisées sur le terrain et l'avis des différents acteurs du département, sans pour autant se vouloir représentatif du reste de la France.

#### a. Comprendre l'avis des acteurs de terrain

En lisant les rapports d'entretiens de la commission d'enquête parlementaire, on s'aperçoit assez rapidement que les acteurs de terrains, abatteurs, opérateurs ou agents des services vétérinaires, sont uniquement représentés dans ces entretiens par des responsables.

Les services vétérinaires sont représentés par des membres de la DGAI, dont le directeur général de l'alimentation, les syndicats des vétérinaires et des techniciens et l'ordre des vétérinaires. Aucun vétérinaire ou techniciens en poste dans un abattoir ne sera entendu au cours de ces auditions.

Les abatteurs et leurs employés sont eux représentés par des syndicats et des (con-)fédérations du secteur de la viande, ou par des grands groupes comme Bigard

ou SICAREV. Seuls les directeurs de trois abattoirs mis en cause dans les vidéos ont été interrogés, ainsi qu'un ancien responsable qualité en abattoir, Pierre Hinard, et un opérateur de chaîne, Stéphane Geffroy, ayant tout deux écrit un livre sur leur travail.

Au final, et bien que l'avis de ces représentants puissent être en parti conforme à celui des acteurs de terrains, il n'en reste pas moins que ces derniers sont les grands absents des entretiens parlementaires. Bien que compréhensible dans le cadre de cette commission d'enquête, ce manque d'avis au plus près des acteurs de terrains nous laisse sous une certaine réserve quand à l'acceptabilité et la faisabilité des propositions évoquées.

De plus, une partie des propositions ont été formulées suite aux entretiens et aux retours de certains participants : ainsi, certaines propositions n'ont été que peu ou pas évoquées au cours de ces entretiens.

De ce fait, partir au contact des opérateurs, des abatteurs et des agents des services vétérinaires, pour parler avec eux de ces propositions parlementaires, semble être une priorité pour comprendre la réalité d'un milieu encore très fermé. Ce sont à eux que s'adressent en priorité une grande partie des propositions, car il s'agit là de leur travail quotidien, et ils semblent donc les mieux placer pour en faire une critique constructive.

C'est aussi le cas concernant les actions entreprises par le ministère de l'agriculture suite aux scandales, où les premiers impactés ont été une fois de plus tous les agents de terrain. Une discussion a donc été ouverte, notamment, sur les rapports d'inspection annuels Protection Animale rendus publics en juillet 2016.

Récolter des avis et les analyser permet alors non seulement de comprendre la réalité de terrain, mais aussi de pouvoir faire des propositions cohérentes et constructives d'amélioration, dans une démarche similaire à celle de la commission d'enquête parlementaire, mais à l'échelle plus petite d'un département.

#### *b. Evaluer la faisabilité pratique des propositions*

Le deuxième pan du travail consistait à évaluer la faisabilité de certaines propositions directement sur le terrain. Malgré les visites de différents abattoirs par les parlementaires, certaines propositions manquent de clarté sur leur possible mise en œuvre pratique dans les abattoirs. Ces outils, qui diffèrent largement entre eux par leur taille, leur type de production ou leur système de gestion, ne sont pas tous aptes à la mise en œuvre pratique de certaines propositions qui, bien que pouvant paraître idéale sur le papier, pourraient être sources de problèmes dans le quotidien de certains abattoirs.

#### *c. Analyser la réalité des faits*

Enfin, outre les propositions de la commission d'enquête parlementaire, les abattoirs ont au fil du temps développés beaucoup d'outils pour être parfois plus, mais souvent moins transparent. Observer et évaluer ce qui se passe en réalité, comprendre les tenants et les aboutissants de ces différentes actions, étaient donc tout autant important pour réaliser un travail cohérent.

## 2) Enjeux de la transparence des abattoirs

### a. Enjeux sociétaux

La transparence est actuellement devenue une demande importante de tous les consommateurs. Au vu des scandales sanitaires et médiatiques ayant ponctué ces dernières décennies dans le domaine de l'alimentation, la demande en termes de connaissance du milieu agro-alimentaire croît fortement. Les gens ne veulent plus consommer à l'aveugle, et aimeraient recevoir toutes les informations pouvant les intéresser sur leurs produits. Ils ne souhaitent plus être relégués au rang de consommateurs, mais s'élever en tant qu'acteurs éclairés de l'industrie agro-alimentaire. Connaître et comprendre, pour consommer plus éthique et plus respectueux, telle est la demande qui émane actuellement.

Alors bien évidemment, les abattoirs ne pouvaient passer à côté de cette demande, d'autant qu'ils sont de base des milieux complètement inconnus du grand public. Après des siècles d'éviction complète de la mise à mort des animaux, la demande sociétale grandit quand à l'ouverture des abattoirs, surtout depuis la crise de la vache folle, et les scandales médiatiques de maltraitance animale. Selon l'eurobaromètre européen sur le bien-être animal de 2015, 72% des français interrogés souhaiteraient avoir d'avantages d'informations sur la façon dont les animaux d'élevage sont traités en France [5]. Mais les gens sont-ils réellement prêts à voir ? Souhaitent-ils réellement recréer un lien entre l'animal et la viande qu'il consomme ?

Surement certains consommateurs sont-ils prêt à faire un pas dans ce sens, mais dans tous les cas, tous s'appuient sur une demande importante des associations de protection animale. Si le consommateur lambda ne compte pas forcément venir épier ce qu'il se passe en zone de tuerie, il fait de plus en plus confiance aux associations pour défendre ses positions. Une transparence complète est donc peu envisageable, voir même peu demandée dans la réalité, mais une transparence vers les personnes demandeuses et les associations concernées ne devrait plus apparaître comme une aberration pour les professionnels.

### b. Enjeux économiques

Deux enjeux économiques principaux sont à prendre en compte par les abatteurs. Premièrement, les scandales diminuent fortement la consommation de viande dans les jours et les mois qui suivent, et accélèrent la diminution globale en

cours depuis la fin des années 1990. En effet, on estime une baisse de la consommation carnée de plus de 10% entre 1990 et 2014 [16], principalement due à une augmentation des prix, et une prise de conscience par les consommateurs de l'impact environnemental de l'élevage, et de l'impact de la viande sur leur santé. Pourtant, la prise en compte du bien-être animal n'est pas non plus anodine à cette baisse de consommation générale : en 2016, la consommation de viande bovine a baissé de 0,7 % et celle de porc de 0,8 %, alors que leur consommation avait augmentée depuis 2013, un retournement pouvant en partie s'expliquer par les scandales à répétition dans les abattoirs.

Deuxièmement, on observe actuellement une tendance nette à une consommation de qualité au détriment de la quantité. Les consommateurs mangent moins de viande, mais en privilégie la qualité, dont le respect du bien-être animal en est l'un des critères. Selon l'eurobaromètre de 2015, 68% des français seraient prêt à payer au moins 5% de plus pour des produits provenant d'exploitations respectueuses du bien-être animal. La protection animale peut donc devenir un crédo pour l'industrie de la viande, et notamment les abattoirs, avec le possible développement de labels bien-être animal. Il est donc plus que jamais nécessaire pour les abattoirs de communiquer sur leur travail en bien-être animal, et de s'assurer d'une réelle prise en compte de ces facteurs pour leur clientèle directe. Devenir transparent sur leurs résultats en protection animale pourrait permettre, par la suite, un gain économique de ces entreprises.

### c. Enjeux politiques

Enfin, la transparence des abattoirs est devenue une question politique. Les associations et les médias ont permis une mise à l'agenda de la problématique du bien-être animal à l'abattoir, et continuent de critiquer l'opacité de ce milieu. Ils pointent aussi régulièrement l'inaction de l'Etat et de ses services, menant régulièrement à la montée de débats.

Le débat sur la vidéosurveillance continue par exemple de mobiliser les politiques, passant de proposition de loi à promesse présidentielle, amendé sans cesse, mais toujours au même point d'expérimentation. Malgré eux, les abattoirs sont donc constamment soumis au débat politique, et restent dans la ligne de mire des parlementaires défenseurs de la cause animale.

## III- Matériel et méthodes

### 1) Le rapport de la commission et les entretiens

En septembre 2016 ont été publiés sur le site de l'Assemblée Nationale les deux tomes du rapport de la commission d'enquête parlementaire sur les conditions d'abattage des animaux de boucherie. Le premier tome constituait le rapport de la commission, rédigé par le député Jean-Yves Caullet [30], et le deuxième tome était

une retranscription de l'ensemble des entretiens et tables rondes organisés au cours de l'enquête [9].

Mon premier travail a alors consisté à reprendre ces documents et à comprendre le sens des propositions formulées par la commission d'enquête. Un travail d'analyse des avis de personnes et représentants interrogés m'a aussi permis de rédiger une première liste d'arguments en faveur ou défaveur des propositions, qui a pu me servir pour mener certains entretiens et avoir une vision plus globale de l'opinion sur ces sujets.

## 2) [Revue documentaire](#)

Certains points nécessitaient des compléments d'information, notamment techniques, qui ont pu être apporté par des recherches documentaires. Une revue de presse a aussi permis de relever les attentes du grand public et de trouver des méthodes mises en œuvre par d'autres abattoirs ou d'autres filières pour faciliter leur transparence.

Un accès à certains documents (rapports d'inspections annuelles des abattoirs, rapports des référents nationaux abattoirs, comptes rendus de réunion...) a nécessité un accord préalable de la Direction Départementale de la Protection des Populations de la Loire, dans laquelle j'ai réalisé mon stage. L'accès à ces documents m'a été accordé à la condition de rendre toute information que j'utiliserais dans mes rapports anonyme (que ce soit les noms des abattoirs ou ceux des personnes concernées).

## 3) [Missions de terrain dans la Loire](#)

### [a. Présentation du département](#)

La Loire, département de la région Auvergne-Rhône-Alpes, compte actuellement six abattoirs, dont cinq de boucherie et un d'abattage de volailles et de lagomorphes.

Au sein des abattoirs de boucherie, les trois plus gros sont spécialisés dans l'abattage de bovins, avec des productions moyennes de respectivement 27 000 T de gros bovins et 12 000 T de veaux par an pour l'abattoir de La Talaudière, et quasi-exclusivement 27 000 T et 12 000 T de gros bovins par an pour les abattoirs de Roanne et Feurs (avec parfois quelques veaux). Ces trois abattoirs produisent des carcasses classiques, c'est-à-dire issues d'un abattage conventionnel, mais aussi une partie de carcasses Hallal, c'est-à-dire issues d'un abattage rituel musulman (sans étourdissement avant l'acte de saignée).

Les deux autres abattoirs de boucherie du département sont des petites structures d'abattage multi-espèces, prestataires de service, produisant entre 2000 et

3000 T de carcasses par an. Sur les deux, les abattages de porcs, ovins et caprins sont réalisés, avec des rituels en abattage ovin, notamment en période de la fête de l'Aïd. Cependant, seul l'abattoir de Charlieu fait aussi des gros bovins, des veaux et des chevaux, en conventionnel comme en rituel. Sur les deux structures, les porcs sont étourdis par électronarcose, mais à l'abattoir de Charlieu, les petits ruminants sont depuis l'année passée étourdis mécaniquement au matador, alors qu'ils le sont toujours par électronarcose dans l'abattoir d'Andrézieux.

Au sein des services vétérinaires du département, on trouve sept vétérinaires, tous vacataires, à temps pleins ou à temps partiels importants (soit plus de 80% du temps consacré à l'abattoir, au détriment d'une activité libérale). Le choix de ne laisser que peu de place à l'activité libérale des vétérinaires officiels a été fait par la Direction Départementale de la Protection des Populations de la Loire (DDPP 42), de sorte à garantir au maximum l'indépendance des agents de l'Etat.

Les équipes sont complétées par 32 techniciens d'abattoir, dont 4 sont vacataires. Dans l'abattoir de volailles, on compte un technicien ; de même dans les deux abattoirs multi-espèces, on compte un seul technicien par abattoir. Les 29 autres techniciens sont répartis sur les abattoirs de bovins. A l'abattoir de Roanne, situé à distance du siège administratif de la DDPP (Saint-Etienne), certains agents réalisent aussi des missions d'inspections en hygiène alimentaire, en moyenne un jour par semaine.

Enfin au sein de la DDPP 42, le chef du service Hygiène Alimentaire-Service Vétérinaire est aussi le coordinateur abattoir du département.

### b. Observations de terrain

Réalisant mon stage dans la Loire, j'ai eu accès aux six abattoirs présent dans ce département sous la responsabilité des services vétérinaires de chaque abattoir. Aucun exploitant ne m'a refusé l'entrée de son établissement.

Toutes les visites effectuées au sein des abattoirs ont données lieu à des rapports d'observation, dans lesquels certains points ont pu se rapporter à la transparence et à l'ouverture/fermeture de ces lieux. Cependant, ces points spécifiques se sont peu prêtés à des observations, et ont donnés lieux la plupart du temps à une évocation en entretiens individuelles.

Cependant, au vu des difficultés pour organiser des entretiens avec les opérateurs en abattoir, il a été décidé communément avec les exploitants que je me servais de ces visites pour poser des questions à leurs employés.

J'ai aussi pu participer à l'audit protection animale d'un référent national abattoir (RNA), et à plusieurs inspections annuelles protection animale dans les abattoirs.

### c. Entretiens des acteurs

La plupart des points qui seront évoqués dans la suite de ce rapport ont donnés lieux à des questions au cours d'entretiens individuels réalisés dans le courant du stage.

Il a été décidé d'interroger individuellement cinq types d'acteurs :

- Les directeurs d'abattoir
- Les responsables qualités d'abattoir
- Les responsables protection animale des abattoirs
- Les vétérinaires officiels en abattoir
- Les techniciens vétérinaires d'abattoir.

Un premier travail a été de concevoir une grille d'entretien semi-directif. Les questions posées au cours de ces entretiens n'ont pas uniquement servies à la rédaction de ce mémoire. Ainsi pour les services vétérinaires, on trouve des questions relatives à leurs missions de contrôle en protection animale et à leur formation.

Pour les exploitants et responsables d'abattoirs, des questions sont posées sur chaque proposition du rapport Falorni retenues pour mon travail de thèse. A chaque proposition, l'avis personnel est demandé. Il a bien été précisé, pour les directeurs d'abattoirs appartenant à des grands groupes, qu'il leur était demandé leur avis personnel, et non l'avis du groupe industriel auquel ils appartenaient.

Les questionnaires **[Annexe 2]** reprennent ainsi toutes ces questions, avec un surlignage des questions ayant servies à la rédaction de ce rapport.

L'organisation des entretiens s'est avérée simple pour les services vétérinaires. Après présentation de mon travail, une majorité a accepté spontanément de réaliser l'entretien. Ces derniers ont été enregistrés vocalement pour permettre une meilleure analyse par la suite. Les entretiens duraient environ 30 minutes pour les techniciens, et 45min pour les vétérinaires, ce qui a permis de ne pas trop les déranger dans leur travail, et de ne pas couper le cycle de rotation des agents sur chaîne.

Pour les entretiens avec la direction et le personnel d'abattoir, il a été plus complexe de tout organiser. Des mails, envoyés de ma part par le coordinateur abattoir du département, ont permis d'expliquer à chaque directeur d'abattoir les tenants et aboutissants de mon travail. L'organisation s'est avérée plus complexe, du fait de leurs emplois du temps plus chargés, et de leur méfiance première envers mon travail. Hormis un abattoir, toute forme d'enregistrement a été refusée, et l'entretien a donc été réalisé directement sur papier. Les entretiens duraient environ 30 min pour les responsables qualités et les responsables protection animale, et 1h pour les directeurs.

Toutes les citations rapportées dans mes différents rapports sont anonymes, ce qui avait été précisé au début de chaque entretien, de sorte à ouvrir un dialogue

plus libre. Seule la fonction du répondant est notifiée, mais ni le nom, ni le sexe, ni l'abattoir d'appartenance de chaque répondant ne doit transparaître à travers ses propos.

## IV- Résultats

### 1) [Transparence des abattoirs vis-à-vis des services vétérinaires](#)

Malgré la présence permanente d'au moins un agent des services vétérinaires sur toutes les heures de fonctionnement de la chaîne en abattoir de boucherie, le défaut de transparence des abattoirs vis-à-vis des services vétérinaires est encore trop souvent mis en cause. Concentrés sur la partie sanitaire, avec une obligation d'inspection post-mortem de toutes les carcasses et de tous les abats passant sur chaîne, les agents sont donc moins souvent présents en bouverie, et encore moins aux postes de tuerie. Ne pouvant se dédoubler, ils privilégient le travail sur chaîne, au détriment d'un contrôle poussé de la protection animale dans l'abattoir, ce qui peut amener à l'existence de dérives, voir de réels actes de cruauté comme nous avons pu en être témoins dans les vidéos de L214. Comment les services vétérinaires, qui ne peuvent avoir un œil partout et tout le temps, peuvent-ils justifier d'un respect de la protection animale ?

#### [a. Les services vétérinaires : entre sensibilité et remise en cause](#)

A la sortie des vidéos de L214 sur les abattoirs, les opérateurs et les abatteurs n'ont pas été les seuls accablés par les scandales. Très vite, des critiques se font entendre à l'encontre des services vétérinaires. Des agents trop peu nombreux, des contrôles dans les zones à risque peu réalisés [22], des non-conformités avérées mais souvent non rapportées dans les rapports d'inspection ou dans les fiches de non-conformités, des agents trop peu ou pas formés à la protection animale [9], une politique des suites non suivie, etc. Autant de reproches qui sont fait, quand il n'est pas reproché aux agents de volontairement fermé les yeux sur la maltraitance des animaux. Pour le grand public, les organismes de contrôle sont tout autant responsables que les acteurs de maltraitance.

*« On a les associations et pas mal de public avec les yeux fixés sur nous »  
(un technicien vétérinaire)*

Pourtant, les agents des services vétérinaires sont unanimes : la prise en compte du bien-être animal est importante à l'abattoir, même si les animaux sont destinés à l'abattage. La plupart sont sensibles au ressenti des animaux vivants, et estiment que le devenir de ces animaux ne devraient en aucun cas justifier de mauvaises conditions ou de mauvais traitements en abattoir.

*« Elles vont être tuées, autant que ce soit dans les meilleures conditions possibles. »  
(un technicien vétérinaire)*

*« J'apporte un très grand respect aux animaux [...] jusqu'à la mort. »*

(un technicien vétérinaire)

Pourtant, il apparaît clairement, au fil des entretiens, que la protection animale n'est pas prise en compte de la même manière par tous les agents, certains y étant beaucoup plus sensibles que d'autres. Les agents opposent régulièrement la protection animale à l'aspect sanitaire qu'ils contrôlent plus régulièrement sur chaîne. Leur sensibilité personnelle semble donc être un déterminant dans leur implication dans les missions ayant trait à la protection animale, et sur leur volonté de se former dans ce domaine.

*« Y en a qui attacheront beaucoup d'importance au sanitaire, et d'autres qui attacheront plus d'importance à tout ce qui est protection animale. »*

(un technicien vétérinaire)

De plus, ils estiment que, même si les services vétérinaires pouvaient y être sensibles par le passé, les deux dernières décennies ont vu radicalement changer la prise en compte du bien être animale dans les abattoirs, tant de la part des abatteurs que des services de l'Etat, et d'autant plus depuis les scandales médiatiques. Certains agents travaillant depuis longtemps en abattoir se souviennent encore de certaines méthodes utilisées avant la mise en place d'une réglementation, méthodes qui seraient complètement réprochées actuellement. Pour eux, l'évolution a été majeure tout du long de leur carrière, et bénéfique. Elle s'est encore plus accélérée sur deux phases : une première lors de la crise de la vache folle, au début des années 2000, où les animaux malades et blessés n'ont plus pu être conduit à l'abattoir ; et une deuxième, plus récente, découlant directement des scandales médiatiques.

*« J'ai toujours pensé que c'était important. J'ai connu une période où c'était inexistant : par rapport à maintenant, c'est le jour et la nuit. »*

(un technicien vétérinaire)

*« C'est primordial, et je trouve que ça l'est de plus en plus, avec raison : moi j'ai vu des choses qui étaient inadmissibles... »*

(un technicien vétérinaire)

*« Maintenant c'est une priorité ; y a dix ans, ça l'était pas du tout. Les actions des associations de protection animale, vidéo et autres, même si je les réprovoque en ce sens qu'il y a violation de la propriété privée, elles ont quand même fait bouger les choses. »*

(un vétérinaire officiel)

*« Je pense que les services vétérinaire dans leur globalité [...] y étaient quand même attachés, et avec tout ce qui se passe, les vidéos, etc. ça a forcément pris plus d'ampleur. Je pense sincèrement que notre métier s'orientera de plus en plus là-dessus. »*

(un technicien vétérinaire)

Mais pour certains, la pression médiatique et sociétale est sur le point de devenir trop importante. La demande des associations antispécistes, qui consiste à éviter toute souffrance animale, se répercute auprès du grand public et des législateurs par une volonté croissante d'imposer de nouvelles règles, de nouvelles méthodes, qui à terme ne mèneront jamais à un bien-être parfait des animaux en abattoirs, mais risque de demander des choses impossibles ou très contraignantes aux acteurs de terrain. En effet, plusieurs ont insistés sur le fait que, même si tout était fait au mieux, il ne serait jamais possible d'éviter tout stress ou toute souffrance pour les animaux en abattoirs, l'arrivée dans un environnement nouveau étant de base un facteur fort de stress, et l'abattage ne pouvant être réalisé sans souffrance de l'animal, même minime et rapide, car il s'agit tout de même de contenir et d'étourdir des animaux. Les services vétérinaires regrettent l'ampleur des demandes qui leur sont formulées, et s'inquiètent de devoir répondre toujours plus à des normes dictées par des personnes, législateurs ou autres, qui n'ont pas conscience de la réalité du terrain, et ne possèdent pas les connaissances nécessaires à l'évaluation de la souffrance animale.

*« Sur toute ma carrière, j'ai vu une évolution qui m'a paru positive, jusqu'à il y a pas longtemps. Et maintenant, j'ai l'impression qu'il faudrait les abattre, mais sans les faire souffrir, et l'abattage, déjà, c'est une souffrance, ça peut pas être autrement. [...] Je pense quand même qu'il y a eu énormément de progrès de fait, je sais pas si on peut aller beaucoup plus loin : y a un moment, on tue des animaux, ce n'est pas le monde des bisounours. »*

(un technicien vétérinaire)

*« On est pris en otage actuellement par une conception très anthropomorphique de la protection animale, de la douleur ou de la souffrance, et on est soumis à des réglementations, des pressions, qui proviennent de gens qui à mon avis ne sont pas assez terrain ou ne comprennent pas ce que c'est qu'un animal. »*

(un vétérinaire officiel)

Alors finalement, les services vétérinaires sont de plus en plus obligés de contrôler la protection animale dans les zones à risque, en bouverie et au poste de mise à mort. Selon le grand public, ils devraient tout savoir et tout voir, mais est-ce vraiment possible dans la réalité ?

### b. Faire confiance à l'abattoir

Il existe déjà quelques outils permettant aux abattoirs d'être plus transparents avec les services vétérinaires. En protection animale, l'existence de cahiers de liaison entre l'abatteur et les services vétérinaires en bouverie permet la remontée de divers problèmes, dont la présence en bouverie d'animaux blessés, fatigués ou malades. Rempli par les deux parties, ce cahier permet un suivi des toutes les non-conformités

détectées en ante-mortem, tant par les bouviers que par les agents des services vétérinaires.

De plus, la majorité des agents interrogés estimaient qu'outre cette transmission écrite, la transmission orale des problèmes survenant en bouverie ou au poste de mise à mort se faisait facilement. La plupart d'entre eux font confiance aux employés de l'abattoir pour leur transmettre toute information qui pourrait leur paraître utile, notamment en termes de protection animale. En revanche, ils ne se tournent que rarement vers le RPA (responsable protection animale) pour recevoir des informations en protection animale, ou faire remonter des problèmes à l'abattoir. Ce dernier ne semble donc pas être un interlocuteur privilégié pour les services.

*« De toute façon, moi j'ai vu qu'entre [le vétérinaire], [le technicien] et [le bouvier], il y avait de la communication : c'est pas que le carnet, y a de la communication orale. »*

(un technicien vétérinaire)

Finalement, tous estiment que l'abatteur n'a aucun intérêt à mal faire les choses, cela pouvant lui être préjudiciable économiquement (avec des viandes abimées par exemple) et en termes d'image (si une caméra cachée filmait un acte répréhensible), et qu'il est dès lors de sa responsabilité de traiter les animaux avec respects et conformément à la législation, même hors de tout contrôle vétérinaire. Pourtant, il n'est pas possible d'éliminer complètement les inspections des services vétérinaires, car il n'est pas possible d'avoir une confiance aveugle en l'abattoir et ses employés. Il est donc nécessaire pour les services de réaliser des inspections sur le terrain, que ce soit en ante-mortem ou au poste de mise à mort, pour s'assurer du respect de la protection animale à toutes les étapes de fin de vie des animaux.

### *c. Augmenter et formaliser les contrôles*

En février 2016, à la suite des scandales et d'un audit de l'Office Alimentaire et Vétérinaire (OAV) insistant sur la nécessité de renforcer les contrôles relatif à la protection animale en abattoir [29], la Direction Général de l'Alimentation publie une instruction technique sur l'organisation des contrôles officiels relatifs à la protection animale en abattoir au moment de la mise à mort et des opérations annexes [6]. Cette instruction précise les modalités spécifiques de contrôle en termes de protection animale à l'abattoir, dont les contrôles inopinés des services vétérinaires aux postes de tuerie. Il est alors demandé aux agents de réaliser fréquemment des contrôles inopinés de l'efficacité de l'étourdissement et de l'absence de signe de vie lors des premières opérations d'habillage, de relever les non-conformités et d'y accorder la plus grande fermeté dans leurs suites.

Pour répondre à cette demande, et s'assurer d'une bonne maîtrise de la protection animale dans les abattoirs du département, la DDPP de la Loire a alors

demandé à ses agents d'augmenter le nombre de contrôles réalisés, notamment aux postes de tuerie, puis de les harmoniser et de les formaliser.

*« La mise en place en particulier des contrôles aux postes de tuerie nous a été demandé par la DDPP. Après, au début, chacun l'a adapté un petit peu en fonction de son abattoir, de sa méthode de travail. Et puis après on a harmonisé un modèle de fiche entre les différents abattoirs. »*

*(un vétérinaire officiel)*

Deux vétérinaires se sont alors penchés sur la création de tableaux d'inspection en tuerie, adaptés aux demandes à la fois réglementaires et de leur direction [Annexe 3]. Ces tableaux, validés par les autres vétérinaires et le coordinateur abattoir du département, étaient destinés à une utilisation régulière par les vétérinaires et techniciens d'abattoir aux postes de tuerie. Il était nécessaire, pour les services vétérinaires, de formaliser leur travail, bien qu'il exista déjà des passages et des contrôles aux postes de mise à mort.

*« On était quand même sensibilisé, mais on nous demande maintenant de faire les grilles d'inspection [...] : c'est question de formaliser, car avant on allait quand même tout le temps à la tuerie. »*

*(un technicien vétérinaire)*

Ces missions hors-chaîne ont alors deux objectifs complémentaires : le premier est de créer une présence aux postes de mise à mort, qui sont les postes les plus sensibles pour le respect de la protection animal. Les agents y sont à même de relever tout acte répréhensible, ou tout dysfonctionnement, matériel ou humain, qui induirait une trop grande proportion de reprise de conscience suite à l'assommage. De plus, les agents valident tous le fait que la présence d'un agent de contrôle, même non permanente, permet de limiter les relâchements des opérateurs, mais aussi de pouvoir rectifier en direct toute dérive ou toute incompréhension de leur part. Il arrive régulièrement, et mes propres observations m'ont permis de bien m'en rendre compte, que le comportement des opérateurs se modifie en apercevant un agent des services vétérinaires : l'exemple le plus criant est celui du réflexe cornéen, qu'ils sont censés faire sur chaque animal assommé dans la plupart des abattoirs, mais qui ne l'est pas toujours lorsqu'ils ne sont pas surveillés par un agent des services vétérinaires.

*« Parfois, ils ne nous voient pas, et du coup, ils ne le font pas. Et quand ils nous aperçoivent, hop ! »*

*(un technicien vétérinaire)*

*« On est plus là, je dirais, pour dire « attention les gars, on est là ! », qu'ils aient quand même cette crainte de se faire reprendre. [...] Ils savent qu'on est là, on est repéré : si ça évite à un gars de faire une connerie qu'il pensait faire à ce moment-là, c'est toujours ça de pris. »*

*(un technicien vétérinaire)*

Cependant, j'ai rapidement noté que les connaissances en termes de signes d'inconscience ou de mort, nécessaires à la réalisation pratique de ces inspections, n'étaient pas complètement maîtrisées par tous les techniciens réalisant ces inspections. En effet, ces signes, souvent complexes à appréhender, nécessitent d'avoir été formé, et d'avoir un œil averti lors de l'inspection, mais tous les techniciens ne sont pas compétents de la même manière dans ce domaine. Cependant, le simple fait de leur présence en mise à mort est important, car ils créent tout de même une pression de contrôle envers les opérateurs. L'acquisition ou le rappel de ces connaissances devrait être réalisé a posteriori, à la suite de mon stage, grâce à l'organisation d'une formation en interne à la DDPP et à la création d'une fiche pratique sur les signes d'inconscience à destination des agents, le but étant de tous les mettre à niveau pour obtenir des résultats plus cohérents et analysables.

*« La présence, vraiment d'être là, de regarder les choses, même si ce n'est pas forcément la bonne chose qu'il faut regarder, c'est vraiment ce que je recherchais dans un premier temps. S'il y avait des grosses choses au niveau protection animale, [les techniciens] nous le signaleraient. »*

(un vétérinaire officiel)

*« C'est pas parfait, mais déjà le fait qu'ils soient présents aux postes de tuerie, les opérateurs savent pas trop ce qu'ils notent sur leur fiche, donc le simple fait d'y aller avec un stylo et une feuille de papier, c'est déjà un début. »*

(un vétérinaire officiel)

Le deuxième objectif consiste à conserver ces enregistrements pour avoir une trace écrite des missions réalisées et de leurs résultats. Les services vétérinaires sont sur le qui-vive, et savent que si un scandale éclatait dans leurs abattoirs respectifs, ils seraient tout autant visés que les opérateurs. Formaliser leurs inspections en protection animale leur permet ainsi de se protéger quelque peu contre les attaques éventuelles dont ils pourraient faire l'objet.

Cependant, rares sont les techniciens vétérinaires m'ayant explicitement dit que le contrôle du bien-être animal était parti prenante de leur travail, bien que dans la Loire, les missions en protection animale soient de plus en plus réalisées par des techniciens.

*« C'est notre boulot, on peut pas fermer les yeux sur quelque chose d'aussi important »*

(un technicien vétérinaire)

Pour certains agents, ce type de contrôle est même une obligation plus qu'une nécessité. Certains pensent que la protection animale fait parti du travail des vétérinaires, de part leur formation initiale, estimant de ce fait que les compétences des techniciens vétérinaires se limitent aux missions d'ordre sanitaire ; d'autres vont

faire les contrôles à reculons, du fait d'une sensibilité importante à l'acte de mise à mort.

*« Ça m'intéresse pas d'aller voir les animaux vivants, je me sens pas particulièrement compétent pour ça. Je pense que c'est plus le travail d'un vétérinaire que d'un technicien. »*

(un technicien vétérinaire)

*« Avant on nous demandait pas d'y aller, donc j'y allais pas, j'aimais pas ça, je craignais même. Et puis maintenant, j'y vais, je suis obligé. »*

(un technicien vétérinaire)

Ainsi, alors que certains techniciens allaient spontanément en inspection ante-mortem, ou vérifier que la tuerie se déroule sans accroc, bien avant les grilles d'inspection, pour d'autres, ces deux missions ne rentraient pas dans leur travail, et l'augmentation de la demande de contrôles a mal été vécue par une partie d'entre eux. Un seul des gros abattoirs bovins du département a fait de le choix d'envoyer spontanément ses techniciens réaliser les contrôles aux postes de tuerie conventionnelle (et non pas en rituel) : bien qu'il ne s'agissait pas à la base d'une obligation, la stratégie managériale consistant à leur expliquer l'importance de ces contrôles, et l'esprit d'équipe ayant fini d'entraîner les plus réticents, ont finalement permis des contrôles quotidiens réalisés par tous les agents sur la base d'un roulement en sortie de chaîne.

Cependant, peu importe l'abattoir, il est clair pour les vétérinaires qu'il ne faut pas obliger les techniciens à réaliser des contrôles similaires en abattage rituel. La méthode d'abattage induit chez la plupart d'entre eux une sensibilité très importante, et ils ne souhaitent pas réaliser d'inspection sur ce poste. La raison la plus souvent évoquée par les agents est une inadéquation entre la protection animale et la saignée sans étourdissement, induisant un refus de la part de certains agents de procéder à des « contrôles protection animale » à ces postes. Cependant, certains agents conçoivent justement l'importance qu'il y a à réaliser des inspections en rituel, pour limiter toutes les dérives qui pourraient majorer la souffrance des animaux pendant leur mise à mort, et réalisent donc aussi, en plus des vétérinaires, des inspections en cours d'abattage rituel.

*« Il faut quand même qu'il y ait un minimum de contrôles, et surtout sur quelque chose d'aussi sensible que ça. »*

(un technicien vétérinaire)

Pourtant, bien que le désir de formaliser ces inspections de sorte à conserver une preuve de la réalisation de contrôle ait été atteint, celui d'harmoniser les pratiques entre abattoirs s'est avéré vain. Aucun des cinq abattoirs de boucherie ne réalisait ces contrôles de la même manière au début de mon stage : dans l'un des deux abattoirs multi-espèce, c'est le vétérinaire qui remplit régulièrement une fiche d'inspection pour chaque chaîne en activité, alors que dans l'autre c'est le technicien

qui réalise un contrôle sur les premiers animaux passés au piège le matin, avant de prendre son poste sur chaîne. Dans les trois gros abattoirs de bovins, c'est le même constat : dans l'un, les techniciens se relaient en sortie de chaîne pour réaliser l'inspection sur quelques animaux à chaque fois, complété par des contrôles quotidiens d'un des vétérinaires ; dans le deuxième abattoir, c'est uniquement un vétérinaire qui s'occupe des inspections, aucun technicien n'étant alors formé pour réaliser ces missions ; enfin dans le troisième, il a été décidé que l'inspection serait réalisée par la personne réalisant l'ante-mortem, soit le vétérinaire la plupart du temps, soit un technicien un jour par semaine.

Le remplissage de la grille différait aussi entre les abattoirs, certains remplissant case par case les résultats, d'autres se contentant de noter les anomalies dans la case d'observation. Enfin, les résultats n'étaient jamais analysés : un seul abattoir rentrait les résultats globaux dans un tableur Excel, mais aucune statistique n'en ressortait.

Une partie de mon stage a donc consisté à monter des outils et à proposer de nouvelles idées d'organisation de ces inspections pour qu'elles soient réalisées plus régulièrement, et notamment par les techniciens. J'ai aussi conçu un tableur permettant l'analyse des principaux résultats issus de ces inspections.

Concernant les inspections ante-mortem, le plus souvent réalisées par les vétérinaires, mais aussi parfois par des techniciens, l'accent a été d'autant plus mis sur le bien-être animal depuis les scandales, même s'il s'agissait d'une des missions prioritaires des services vétérinaires en bouverie. Les agents réalisent dorénavant plus de contrôles du transport et du déchargement, sources importantes de stress et de blessures, ainsi que des conditions d'amenée, avec une vigilance grandissante sur l'utilisation de la pile électrique.

En conclusion, les services vétérinaires ont eux aussi pris conscience de l'importance de détecter rapidement les problèmes et les dérives en termes de protection animale, et de les faire améliorer par l'abattoir. Les contrôles se sont intensifiés, et la Loire est un parfait exemple du développement de nouvelles missions ayant trait à cette problématique. La mise en place d'inspections en poste de tuerie, formalisées par des grilles créées par des vétérinaires d'abattoir et validées par la DDPP, montre l'importance qu'a prise le sujet dans le quotidien des agents de l'Etat.

Cependant, il s'agit de rester lucide face à ces contrôles. Ils ne sont pas parfaits, premièrement du fait qu'ils ne sont pas réalisés de manière équivalente dans tous les abattoirs, mais surtout du fait qu'ils n'entraînent qu'une présence partielle aux postes de mise à mort, bien qu'augmentée par rapport à avant. Les agents le

reconnaissent, des dérives peuvent s'installer après leur passage, et notamment en fin de chaîne, lorsque la fatigue et la volonté des opérateurs de finir au plus vite risquent de l'emporter sur la nécessité de bien faire. Mais les agents des services vétérinaires ne sont pas présent continuellement à ces postes à risque, et ne peuvent donc pas tout détecter. Alors, un contrôle permanent, direct ou indirect, serait-il la clé d'une transparence totale de l'abattoir vis-à-vis des services ?

#### d. Vers une permanence des contrôles ?

Plusieurs propositions de la commission d'enquête parlementaire ont été faites en ce sens, comme la présence obligatoire d'un agent des services vétérinaires au poste de mise à mort, ou l'installation de caméra de vidéosurveillance en bouverie et aux postes de tuerie, accessibles aux services et aux responsables protection animale de l'abattoir. Les agents des services vétérinaires sont donc les premiers concernés par ces mesures, car il s'agirait de missions supplémentaires. Le débat n'a pas été ici de savoir si de telles mesures étaient applicables en pratique avec les équivalents temps-plein (ETP) disponibles sur les différents sites : en effet, la mise en place de telles mesures nécessiterait une réorganisation du temps de travail, et probablement la création de nouveaux postes dans différents abattoirs, mais il est difficile de l'affirmer avec certitudes pour chaque abattoir. En revanche, j'ai pu obtenir les avis des vétérinaires et des techniciens sur ces deux propositions.

*i- Proposition 52 : pour les abattoirs de boucherie de plus de cinquante salariés, rendre obligatoire la présence permanente d'un agent des services vétérinaires aux postes d'étourdissement et de mise à mort. En dessous de ce seuil, renforcer leur présence à ces postes.*

Dans le département de la Loire, seuls deux abattoirs répondent aux critères des plus de 50 salariés, et serait donc concernés par cette proposition. Cependant, le choix a été fait de parler de cette proposition avec tous les agents interrogés, même dans les autres abattoirs.

Les avis des agents sont assez mitigés sur cette proposition. Pour certains, il pourrait en effet s'agir d'une bonne solution pour limiter les problèmes de protection animale au moment de la mise à mort. Bien qu'ils ne représentent pas une majorité, ces agents favorables à une inspection permanente émettent tout de même quelques réticences. Tout d'abord, il est nécessaire d'avoir un roulement des agents à ce poste, similaire au roulement en inspection sur chaîne, car plusieurs heures au même poste seraient premièrement désagréable pour l'agent, deuxièmement ne permettraient plus d'être réactif en cas d'anomalie, et troisièmement, entraîneraient un risque majeur de « copinage » avec les opérateurs, ce qui ne permettrait plus par la suite à l'agent de se positionner comme contrôleur et de reprendre les opérateurs en cas de faute.

*« Pour vraiment faire bouger les choses, après je pense que c'est la personne en permanence. »*

(un technicien vétérinaire)

*« Faut juste faire attention au copinage, parce que si on est tout le temps avec eux, on va discuter. [...] Autant en ante mortem, on y est que de temps en temps, c'est assez facile de faire des remarques, même si j'ai pas de mauvaises relations avec eux ; autant quand on est sur la chaîne, les quelques postes qui sont autour de nous, bin forcément on rigole, c'est la vie ensemble, donc c'est plus compliqué de faire des remarques. »*

(un technicien vétérinaire)

En revanche, la majorité des agents ne sont pas convaincus par le système. La première raison est souvent la même : ils ne voient pas l'intérêt d'une telle inspection, alors qu'ils passent déjà régulièrement à ces postes. En effet, dans tous les abattoirs, il existe des passages réguliers d'agents aux postes de mise à mort, pour faire une inspection formalisée ou simplement pour observer ce qu'il s'y passe, et pour eux tout l'intérêt réside justement dans un passage régulier et aléatoire. En effet, lorsqu'ils se sentent observés, les opérateurs peuvent avoir tendance à faire moins d'erreurs, mais s'il y avait un contrôle permanent, ils estiment qu'alors le moindre relâchement d'attention de l'agent deviendrait alors une raison suffisante aux opérateurs pour mal faire les choses. De plus, la plupart rapporte que les choses se déroulent déjà bien dans leurs abattoirs, et qu'ils ne pensent pas qu'un contrôle permanent pourrait améliorer quoi que ce soit de plus, car les reprises de conscience détectées ne dépassent généralement pas les 5% admissibles, et sont bien traités par les opérateurs, avec des doubles étourdissements spontanés. Les agents font donc confiance aux opérateurs pour maîtriser en grande partie la protection animale à leurs postes, et pensent qu'ils ne peuvent s'améliorer beaucoup plus par rapport à leur niveau actuel.

*« Qu'on passe souvent : oui ! Qu'on vienne de temps en temps voir comment ça se passe : oui ! Mais rester planter pendant 8h d'affilé à ce poste, je vois pas l'intérêt ! »*

(un technicien vétérinaire)

*« A partir du moment où on y est tout le temps, effectivement, ça évite de faire n'importe quoi. Mais si on passe régulièrement, je pense que les gens ne font pas n'importe quoi, maintenant ils sont quand même conscients. Je sais pas vraiment si ça améliorera la protection animale. »*

(un technicien vétérinaire)

*« Il vaut mieux y passer plusieurs fois, pas de façon régulière, comme ça y a l'effet de « surprise », et on verra ce qu'il se passe. »*

(un technicien vétérinaire)

De plus, rester constamment à ce poste ne permettrait pas de tout détecter, d'un part car l'agent ne peut avoir un œil sur toutes les étapes en même temps, le

piège étant souvent un poste en hauteur séparé de la suite de la chaîne ; et d'autre part, comme pour toute inspection, un agent qui passerait sa journée à observer la tuerie finirait fatalement par ne plus être attentif.

*« Mais y aussi un effet pervers, c'est que si tu es tout le temps au poste en inspection, tu vas passer ton temps à regarder ça, et tu verras plus rien. C'est comme tout, c'est comme sur la chaîne. »*

(un vétérinaire officiel)

*« Au bout d'un certain temps, si tu es posté en permanence, tu finis toi-même par plus rien voir. Alors que quand tu vas sur du ponctuel, tu arrives, tu surprends des choses. Le ponctuel fonctionnerait mieux que du permanent, où tu t'habitues au système, et au bout d'un moment, tu finis par plus rien dire. »*

(un vétérinaire officiel)

Mais l'un des points qui gêne réellement les agents, c'est le fait de contrôler en permanence des opérateurs qui travaillent dur, du mieux qu'ils le peuvent pour la plupart. En effet, il ne s'agit plus là de faire un contrôle permanent sur des carcasses et des abats, mais bel et bien de contrôler constamment le travail de quelques opérateurs. Pour les agents des services vétérinaires, le fait d'avoir constamment un contrôleur à leur côté pourrait être mal vécu, d'une part car ils pourraient penser que les services n'ont pas assez confiance en eux pour qu'ils réalisent bien leurs tâches sans supervision, et d'autre part car avoir à leur côté une personne dont le travail est de les observer, alors qu'eux réalisent un travail pénible, risque de créer une véritable incompréhension.

*« On se ferait sûrement chambrés. Vous voulez qu'ils réagissent comment, quand ils sont huit heures à trimer, et que nous on reste les mains dans les poches ou à écrire sur un bout de papier ? »*

(un technicien vétérinaire)

*« Si on leur explique pourquoi on est là, effectivement ils vont nous dire « tu nous fais pas confiance ? T'as qu'à le faire ! ». »*

(un technicien vétérinaire)

*« Les fliquer, c'est leur enlever leur crédibilité. »*

(un technicien vétérinaire)

Cependant, tous les agents ne pensent pas que leur présence permanente serait mal prise par les opérateurs, ces derniers étant finalement habitués à être contrôlés régulièrement. N'ayant pas le choix d'être contrôlé en permanence, ils finiraient par se faire au système.

*« Vous savez, on est quand même beaucoup là pour les contrôler, tous. [...] Je pense qu'on voit ce qu'il se passe sur un peu tous les postes un peu tout le temps, les gens sont habitués maintenant. »*

(un technicien vétérinaire)

*« Peut-être qu'au début ça les stresserait, mais ils s'habitueraient à la longue. »*

(un technicien vétérinaire)

Enfin, entre les pour et les contre, il a été fait une proposition de la part d'un vétérinaire, qui trouvait l'idée intéressante, mais ne voyait son intérêt qu'à court terme. Il proposait donc de faire une inspection permanente sur quelques mois dans les abattoirs où le fonctionnement au poste de mise à mort n'était pas parfait, le temps d'améliorer la situation, de bien sensibiliser les opérateurs et de leur apprendre les bons gestes, avant de repasser sur des inspections régulières.

Mais comme l'ont judicieusement fait remarquer certains agents, un contrôle permanent n'a d'intérêt que si les gens en face travaillent mal, ne sont pas formés ni sensibilisés. A partir du moment où ces opérateurs travaillent correctement, conformément à la réglementation et à ce qui est attendu d'eux, passer tout le temps derrière eux n'amènerait à rien de plus. C'est donc la responsabilité de l'abatteur qui doit entrer en jeu, et sa capacité à former son personnel, à lui donner les bons ordres et à vérifier que tout se passe comme demandé. Les services vétérinaires ne devraient être là qu'en dernier recours, pour assurer une certaine pression de contrôle, mais pas pour vérifier constamment que tout est fait conformément aux demandes des responsables.

*« Le but, c'est que ce soit eux qui soient formés pour ça, c'est à eux de prendre conscience du problème, donc c'est pas en étant toujours positionnés là-bas que ça va changer quelque chose. Il faut un petit peu les responsabiliser quoi ! »*

(un technicien vétérinaire)

*« Je pense qu'après, il faut qu'il y ait une bonne communication et une bonne entente entre le professionnel et les services vétérinaires, et il me semble moi, que si les responsables du professionnel annoncent les bonnes pratiques au niveau de la mise à mort, les opérateurs devraient normalement faire leur travail correctement. [...] Pour moi c'est un travail de l'abatteur qui doit être fait correctement. Par contre, d'aller « faire voir » qu'on vérifie, ça peut leur dire « tiens, il y a quelqu'un qui contrôle, du coup soyons vigilants tout le temps ». »*

(un technicien vétérinaire)

*« Il faut qu'ils se sentent surveiller, qu'ils sachent qu'il y a des choses qui vont être faites régulièrement, qu'ils peuvent avoir des contrôles inopinés, et qu'ils peuvent en avoir quatre ou cinq dans la journée. Ça pour moi c'est peut-être plus judicieux, il faut qu'ils prennent leur responsabilité. »*

(un vétérinaire officiel)

*ii- Proposition 62 : Rendre obligatoire l'installation de caméras dans toutes les zones des abattoirs dans lesquelles des animaux vivants sont manipulés.*

Elle a été la proposition du rapport Falorni dont le grand public a le plus entendu parler : la mise en place d'une vidéosurveillance obligatoire dans les abattoirs français n'en finit pas de faire débat.

Déjà au cours des entretiens de la commission d'enquête parlementaire, des avis tranchés, parfois radicalement opposés, apparaissent. Les caméras sont une des demandes prioritaires des associations de protection animale, et notamment de l'association L214 qui souhaite alors avoir accès aux images. En face, les opinions divergent. Les pro-caméras plaident la détection des dysfonctionnements, la surveillance dissuasive du personnel, la preuve, que ce soit en cas de non-conformité pour les services vétérinaires, mais aussi pour justement assurer que tout va bien du côté des opérateurs ; l'utilisation des images à des fins de formation est aussi envisagée. De l'autre côté, on reproche entre autres aux images de ne pouvoir permettre une réelle détection des reprises de conscience, et de demander un travail complexe aux services vétérinaires, mais on insiste aussi régulièrement sur le risque qu'elles tombent entre de mauvaises mains (Entretiens commission d'enquête parlementaire, 2016). Sans réel étonnement, il s'agit pour la plupart des arguments cités aux cours des entretiens de la commission d'enquête parlementaire, d'arguments que j'ai pu retrouver sur le terrain. Cependant, il sera intéressant de remarquer, dans la suite de ce rapport, que contrairement aux apparences, les opérateurs se sont rarement opposés à une vidéosurveillance, alors que la plupart des agents des services vétérinaires que j'ai interrogés se sont avérés être contre le dispositif.

A la suite de la commission, le député Olivier Falorni a présenté une proposition de loi relative au respect de l'animal en abattoir. L'article 4 imposerait alors une obligation d'installation de caméras dans tous les lieux d'acheminement, d'hébergement, d'immobilisation, d'étourdissement, d'abattage et de mise à mort des animaux à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, suite à une période d'expérimentation. La finalité des images serait alors uniquement la protection animale, avec une possible extension à la formation des salariés. L'accès aux images serait réservé aux services vétérinaires et aux RPA de l'abattoir, avec une conservation maximale de 1 mois **[11]**. Cette proposition est alors adoptée en première lecture à l'Assemblée Nationale le 12 janvier 2017, à 28 voix contre 4. Or 32 députés ne représentaient alors que 5,5% de l'Assemblée Nationale, ce qui montre de fait le peu d'intérêt porté à cette loi malgré l'aspect sociétal alors reconnu **[14]**. De plus, au vu du calendrier politique de l'année 2017, le texte ne passera jamais devant le Sénat. En revanche, cette proposition fera l'objet d'amendements dans le projet de loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et

durable [27], porté par M. Travers après les Etats Généraux de l'Alimentation. Alors que les amendements proposés par M. Falorni ne font pas l'unanimité à l'Assemblée, un compromis proposé par le député Loïc Dombrevail est voté le 27 mai 2018 : une nouvelle période d'expérimentation de la vidéosurveillance est relancée pour deux ans dans les abattoirs volontaires [23].

En parallèle de tous ces revirements, dans la Loire la DDPP reste opposée à la vidéosurveillance. Leur volonté a été claire dès les débuts de mon stage : développer au mieux des inspections sur le terrain pour prouver qu'il est possible d'avoir une bonne maîtrise de la protection animale dans le département sans pour autant mettre leurs agents derrière des écrans. Pourtant, dans les abattoirs, la question reste plus mitigée.

J'ai choisi de proposer dans mes entretiens la vidéosurveillance sous la forme qu'elle avait prise dans la proposition de loi du député Olivier Falorni, c'est-à-dire avec un enregistrement permanent accessible aux services vétérinaires et aux RPA. Au total, sur tous les entretiens formels que j'ai réalisés (les entretiens avec les opérateurs n'entrant pas dans ces chiffres), le « contre » l'emporte largement : parmi les 7 vétérinaires interrogés, 1 seul s'est prononcé en faveur de cette mesure, 3 en défaveur, et 3 avaient un avis mitigé. Parmi les 19 techniciens, 10 se prononçaient contre, et 4 seulement était pour. Au sein des abatteurs et des responsables en abattoir, on retrouvait 7 personnes opposées et 2 personnes avec un avis mitigé sur les 9 interrogées. Soit au final 20 personnes opposées formellement à cette proposition sur les 35 interrogées.

Pour les acteurs en faveur de la vidéosurveillance, l'intérêt majoritaire résidait dans la possibilité d'avoir une surveillance même en dehors des moments de passage des services vétérinaires ou des responsables de l'abattoir. Les services vétérinaires s'entendaient même sur le fait qu'il serait sûrement plus aisé de leur imposer une caméra plutôt que la présence constante d'un de leurs agents. Pour la plupart, la vigilance des opérateurs devrait s'en trouver accrue, ce qui permettrait d'augmenter un minimum la protection animale, mais aussi le comportement des opérateurs pour d'autres choses.

L'intérêt de la vidéo en tant que preuve a eu deux échos distincts. D'un côté, l'outil à paru intéressant aux services vétérinaires pour obtenir la preuve concrète d'une non-conformité. En effet, même s'ils sont assermentés, et donc que leur parole vaut preuve, les agents seraient tout de même plus à l'aise pour réaliser un procès-verbal sur une non-conformité filmée. De l'autre côté, certains estiment à juste titre que les vidéos pourraient aussi servir à l'abattoir pour prouver qu'il respecte bien le bien-être animal la plupart du temps. En effet, les vidéos publiées par les associations sont souvent des enchainements d'images de quelques secondes prises sur des semaines d'enregistrement. Si les abattoirs visés avaient pu se défendre en montrant qu'outres ses images, le process se déroulait normalement bien, cela aurait pu limiter l'impact des vidéos cachées.

*« Pour valider le fait que ça se passe bien dans 99% des cas, pourquoi pas. »*  
(un vétérinaire officiel)

Mais pour la plupart des personnes favorables, l'intérêt ne devrait pas être de pouvoir se servir des images devant un tribunal, mais plutôt de pouvoir s'en servir en interne, pour créer un échange entre l'abattoir et les services vétérinaires, dans un but d'amélioration constante. En effet, l'enregistrement d'une mauvaise action de la part d'un opérateur pourrait par exemple servir à ouvrir un débat formateur entre l'abatteur, les services vétérinaires et les opérateurs, de sorte à corriger les non-conformités sans pour autant les sanctionner immédiatement.

*« Si c'est dans un but d'échange, oui. Si cette vidéo est effectivement commune aux RPA et aux vétérinaires, je pense que ça pourrait être utile. »*  
(un vétérinaire officiel)

Les arguments opposés à la vidéosurveillance concernent en priorité les opérateurs. En effet, la plupart des acteurs estiment que le travail permanent sous caméra serait humainement difficile, tant par l'impression de manque de confiance qu'il induit chez les opérateurs, que par le stress qu'il induirait constamment. En effet, il ne faut pas oublier que les opérateurs d'abattoir ne travaillent pas sur de l'inerte, mais bel et bien sur du vivant, et que l'erreur, qui est de base humaine, et d'autant plus possible et compréhensible en abattoir. Des animaux peuvent reprendre conscience malgré un bon étourdissement, d'autres peuvent se coincer dans le piège ou au contraire arriver à s'en échapper, autant de situations qui peuvent donner l'impression que la faute est due à l'opérateur, alors que ce dernier ne peut le contrôler à 100%. Du fait de journées longues en conditions intenses, les opérateurs peuvent aussi être plus fatigués ou plus stressés en fin de chaîne, et faire un peu plus d'erreurs qu'à l'accoutumé. Ils seraient donc constamment à se demander comment telle ou telle erreur pourrait être analysée de l'autre côté de l'écran, et s'il ne risque pas pour chaque mauvais pas un blâme.

*« Je trouve que personne aimerait être filmé 24h sur 24, c'est un manque de confiance. »*  
(un technicien vétérinaire)

*« Y a des jours ils sont fatigués, y a le comportement humain qui joue. »*  
(un technicien vétérinaire)

*« Mettez une seule personne au monde qui fait son même travail toute la journée, qui fait le même geste toute la journée, et qui fait jamais d'erreurs pendant 20 ans : c'est impossible. »*  
(un technicien vétérinaire)

Finalement, les caméras risquent de devenir encore plus un frein à l'embauche de personnel dans les abattoirs. Ces milieux ont déjà beaucoup de mal à recruter, surtout sur les postes sensibles comme l'assommage, l'accrochage ou la saignée. Imposer aux employés une vidéosurveillance pourrait refreiner les rares candidats aux postes, ce qui pourrait alors obliger l'abatteur à envoyer des personnes moins compétentes à la tuerie. On arriverait finalement à l'effet inverse de ce qui est attendu.

*« Surtout, ça peut être contre productif à mon sens. Ils ont déjà du mal à trouver des gars pour bosser, alors s'il est filmé... »*

(un vétérinaire officiel)

*« C'est déjà une situation de stress l'abattage des animaux, alors si en plus il faut avoir une vidéo ou quelqu'un qui constamment va analyser ce qu'on fait, je pense qu'on aurait plus beaucoup de candidats pour faire ce poste-là. »*

(un directeur d'abattoir)

En face, les services vétérinaires sont eux aussi réfractaires à l'idée d'une vidéosurveillance permanente. Premièrement, la plupart d'entre eux ne sont pas non plus à l'aise à l'idée d'être filmés lorsqu'ils réalisent des contrôles à ces postes-là. Deuxièmement, ils ne souhaitent pas non plus se retrouver de l'autre côté de la caméra, à regarder des images assis à un bureau. Si rares sont les volontaires pour aller en poste de mise à mort, ils sont encore plus rares pour rester derrière un écran.

*« Je suis pas veilleur de nuit, je suis pas payé pour être derrière un écran à regarder des caméras : ça m'intéresse pas. »*

(un vétérinaire officiel)

Les agents expliquent aussi qu'il est très complexe d'analyser ce genre d'images. En effet, d'un côté, les caméras ne permettent pas d'avoir une vision d'ensemble de ce qu'il se passe. En cas d'anomalie, ne pas avoir une vision globale ne leur permettrait pas forcément d'analyser correctement la situation. D'un autre côté, certaines images sont de base très complexes à analyser : c'est notamment le cas des reprises de conscience. Les vétérinaires sont tous en accord : il est impossible de détecter clairement une reprise de conscience sur des images, et le doute ne peut être levé, l'agent ne pouvant réaliser un réflexe cornéen par exemple. C'est en effet ce qui est régulièrement reproché aux vidéos publiées par les associations : ils essaient de faire passer les animaux comme conscients sur chaîne, pour la simple raison qu'ils bougent, mais ces mouvements réflexes ne sont souvent pas le signe d'une reprise de conscience, et les signes classiquement admis, comme la respiration rythmique ou le réflexe cornéen positif, ne sont pas évaluables sur une vidéo.

*« Puis l'image, si on cadre à un endroit précis, il a pu se passer un problème un peu en amont, on saura pas, mais ça peut être une explication de ce qu'on voit par la suite. »*

(un technicien vétérinaire)

*« Comment on peut dire qu'un signe de conscience est présent juste avec une caméra ? Je sais pas faire. Moi déjà en mettant le doigt, en regardant bien, et bien parfois j'ai des doutes. Donc je pense qu'avec une caméra, le doute il va être multiplié. »*

(un vétérinaire officiel)

*« En plus on se rend pas compte sur une caméra de ce qu'il se passe : parce qu'un mouvement volontaire ou un mouvement involontaire sur une caméra, je défie quelqu'un de le lire clairement. »*

(un vétérinaire officiel)

Enfin, pour les services vétérinaires, les enregistrements ont de problématique le fait qu'ils ne permettent une action qu'à posteriori, et non pas en direct à la détection d'une non-conformité. Ils estiment qu'il est plus complexe, voir parfois inutile, de réagir longtemps après à un problème, et qu'il est préférable de pouvoir corriger directement des mauvais comportements.

*« T'es à côté du bouvier, tu vois qu'il fait quelque chose de mal, tu lui dis tout de suite ; tu regardes les vidéos deux heures après, il l'a fait, bin il l'a fait quoi ! »*

(un technicien vétérinaire)

*« Pour le coup, il faudrait une personne en permanence pour regarder : autant être sur le terrain dans le cas, tout de suite contrôler et faire la remarque à l'opérateur, plutôt que de regarder, aller appeler l'opérateur... Pour moi c'est plus : tu vois quelque chose qui va pas, tu dis tout de suite. Si c'est pour remonter, pour aller le dire quatre ou cinq jours après, c'est pas formateur [...] tu leur dit tout de suite, ils se corrigent ; tu leur dirais trois jours après, ils se rappelleraient même pas ».*

(un technicien vétérinaire)

De plus, du côté des abatteurs, une incompréhension persiste quand à l'accès aux images. La proposition de loi indiquait clairement un accès au responsable protection animale de l'abattoir, et non pas à son directeur. Cependant, dans les petites structures, les directeurs sont souvent eux-mêmes le RPA, ce qui leur donnerait un droit d'accès. A contrario, dans les gros abattoirs, où les RPA sont plus souvent des bouviers ou des chefs de chaîne, les directions ne comprennent pas qu'on leur refuse l'accès aux images tournées, estimant qu'en cas de problème, ils doivent nécessairement être impliqués dans sa résolution. Finalement, la proposition manquait de clarté et de réalisme face aux situations réelles dans les abattoirs.

Leur deuxième problématique se réfère quand à elle au coût à supporter pour ce matériel. Et contrairement à ce qui avait été évoqué au cours de la commission d'enquête parlementaire, ce n'est pas uniquement un problème pour les petits abattoirs, bien que ces derniers seraient les plus touchés par une obligation d'installation et de maintenance. Pourtant, la proposition n°65 du rapport Falorni proposait d'aider financièrement les petits abattoirs pour l'installation, mais elle n'a pas été reprise dans la proposition de loi Falorni. Tous les abattoirs craignent alors une dépense inutile quand à l'amélioration minimale qui pourrait en résulter.

*« Dans un abattoir comme le notre, je ne vois pas l'intérêt. Ce sera un coût important pour un rendu qui sera nul par rapport à aujourd'hui. »*

(un directeur d'abattoir)

Enfin, la plus grande crainte exprimée par tous reste le risque, somme toute existant, que les images puissent sortir de l'abattoir et se retrouver à la merci du grand public et des associations de protection animale, qui pourrait alors s'en servir pour faire de nouvelles critiques. Nous en revenons encore à la problématique de l'analyse des images, qui même si elles sont en adéquation avec les attendus réglementaires, peuvent être à la fois choquante pour un public non averti, et mal interprétées.

*« On ne maîtrise pas suffisamment la vidéosurveillance, elle peut tomber dans des mains qui vont utiliser cette vidéo à mauvais escient. »*

(un directeur d'abattoir)

*« Aujourd'hui y a plus rien de protégé, ça va sortir. Toutes ces vidéos qu'on nous montre, hormis les types qui tapent sur des animaux, mais quand on nous montre des animaux pendus, [...] il me semble qu'ils sont plus dans leurs réactions toniques et cloniques. »*

(un technicien vétérinaire)

Finalement, tous admettent qu'une bonne formation des opérateurs, de la communication entre les différents acteurs, une responsabilisation de l'abatteur et des contrôles, tant par les responsables de l'abattoir que par les services vétérinaires, sont autant de points qui permettent une amélioration réelle de la protection animale dans les zones sensibles, et sont bien plus intéressants que la mise en place d'une vidéosurveillance.

*« La caméra ne fera pas de pédagogie. »*

(un responsable qualité)

*« Moi je trouve que si la DDPP fait bien son boulot, y a pas besoin de vidéosurveillance. »*

(un directeur d'abattoir)

Pour finir, et au vu du déroulement des entretiens avec les opérateurs et de leur manque de confiance en moi, il est complexe de donner des résultats complètement valables sur cette question de leur point de vue. Pourtant, en grande majorité, je peux rapporter que les opérateurs ne sont eux pas opposés à un système de vidéosurveillance. Ils ne seraient pas réellement en faveur, mais ils estiment qu'ils s'adaptent à la mise en place de caméras à leurs postes de travail, bouviers comme opérateurs en tuerie, et continueraient de réaliser leur travail de la même manière. Certains estiment qu'ils feraient peut-être un peu plus attention au début, mais qu'ils finiraient vite par oublier qu'ils sont filmés. En revanche, les rares opposants estiment qu'être filmé serait un poids supplémentaire et prouverait qu'il existe un réel manque de confiance envers leur travail.

*« On est déjà fliqué partout, on va pas s'y mettre aussi au travail ! »*

(un opérateur)

#### *e. Les contrôles spécifiques menés par les Référénts Nationaux Abattoirs*

Dès janvier 2016, une instruction technique de la DGAI annonce la nouvelle thématique des audits de Référénts Nationaux Abattoirs (RNA) pour les trois années suivantes : l'accent est mis sur la supervision des équipes dans le domaine des suites, et sur l'accompagnement technique des inspecteurs dans le domaine de la protection animale, conformément au plan d'action validé par le cabinet du ministre [7]. Les RNA ont donc pour mission d'auditer tous les abattoirs de boucherie de France entre 2016 et 2018, et de réaliser deux rapports, l'un sur les suites, l'autre sur la maîtrise de la protection animale dans chaque établissement.

Pour chaque audit, les RNA réalisent donc une visite sur site avec le vétérinaire inspecteur de l'abattoir, notamment aux postes de mise à mort en fonctionnement, pour vérifier la conformité structurelle et fonctionnelle de ces postes, ainsi qu'une évaluation du système documentaire de l'exploitant (Modes Opératoires Normalisés, contrôles internes...). L'abattoir n'est donc plus uniquement confronté aux services vétérinaires qu'il côtoie chaque jour, mais à une personne extérieure, très compétente dans le domaine, et ayant les mêmes prérogatives qu'un vétérinaire d'abattoir, dont la possibilité d'arrêter une chaîne. Il ne s'agit alors plus d'être transparent avec des agents connus, mais avec quelqu'un qui, potentiellement, peut s'avérer avoir plus de poids.

Tous les vétérinaires officiels de la Loire ayant eu la visite d'un RNA ont apprécié l'audit, notamment en raison du regard extérieur et expérimenté qu'ils

peuvent apporter. Etant des personnes avec de bonnes connaissances réglementaires et une vision d'ensemble des abattoirs français, ils ont permis aux vétérinaires d'avoir un autre regard sur l'outils qu'ils contrôlent chaque jour, d'en voir différemment les avantages et les défauts.

*« C'est ça aussi le fait d'être toujours au même endroit, c'est que t'as pas de point de comparaison, et [le RNA], il les a. »*

(un vétérinaire officiel)

*« C'est pas mal, parce que [le RNA] est quand même beaucoup plus règlement : ça c'est un problème que j'ai moi, mais je suppose que ça doit être un peu la même chose chez tout le monde, y a des choses que, intuitivement, on se dit que ça va pas, mais on a pas le petit morceau, l'extrait de l'article, qui t'appuie, ou tu ne sais pas comment y faire référence ; et là-dessus, [il] est quand même bien plus fort que moi. »*

(un vétérinaire officiel)

Bien que les audits aient souvent créé un stress chez les vétérinaires, ils en ont globalement appréciés les retours et ont pu s'en servir pour leurs propres rapports annuels « protection animale », ainsi que pour justifier certaines de leurs décisions, tant auprès de leur hiérarchie que de l'abatteur. Un avis extérieur permet de justifier les remarques qu'ils peuvent faire régulièrement aux abatteurs. Cela leur a aussi beaucoup permis de comprendre les attendus réels des MON (Modes Opératoires Normalisés) de l'abattoir, points qu'ils avaient pour certains du mal à inspecter comme il le faudrait, faute de points de comparaison.

*« Je m'en suis servi pour mon propre rapport : je dis pas que j'ai fait du copier-coller, mais ça m'a permis de mieux argumenter. »*

(un vétérinaire officiel)

*« Ça a vraiment été une aide pratique, mais également un renfort par rapport au professionnel, ça vante la crédibilité des services. »*

(un vétérinaire officiel)

En conclusion, les scandales médiatiques ont eu pour impact positif d'obliger les abattoirs à augmenter leur transparence vis-à-vis des services de l'Etat, tant pas la réalisation de contrôles quotidiens que d'audits. La protection animale est devenue l'une des priorités des agents des services vétérinaires, mais ces derniers craignent de nouvelles mesures toujours plus contraignantes. Tant les propositions d'inspection permanente que de vidéosurveillance sont mal vécues par la plupart des acteurs de terrains, qui estiment tous que le respect du bien-être animal se doit de rester la responsabilité des abatteurs, les services de l'Etat ne devant être là qu'en tant que pression ponctuelle de contrôle et aide aux décisions de gestion.

## 2) Transparence et ouverture des abattoirs vis-à-vis du grand public

### a. La fermeture des abattoirs : un cercle vicieux

Grillages, barrière à codes, pancartes « entrée interdite », autant de preuves que tout le monde n'est pas le bienvenu au sein des abattoirs du département. Et pour cause ! Les abattoirs ont toujours été des lieux fermés, mais le phénomène a pris de plus en plus d'ampleur avec le développement des associations antispécistes comme L.214 ou 269 LIFE. Alors qu'avant, les abattoirs souhaitaient surtout éviter que des personnes étrangères aux services puissent pénétrer dans ces premiers maillons de l'industrie agro-alimentaire, principalement pour des raisons d'hygiène, les abattoirs se ferment aujourd'hui pour faire face à de nombreuses violations de propriété privée.

La crainte la plus grande : voir sortir dans les médias des images tournées en bouverie ou au poste de mise à mort. Même lorsque tout se passe bien, même lorsque tout est conforme à la réglementation, le discours retranscrit avec ces images, associé à la méconnaissance du grand public de l'abattage et des systèmes physiologiques mis en jeu chez l'animal, est un puissant outil pour dénigrer le processus et entraîner la fermeture, même temporaire, d'un abattoir. Les mouvements réflexes des animaux étourdis peuvent être très impressionnants pour les personnes non averties, et leur interprétation reste complexe sur vidéo, même pour des gens qualifiés.

*« Le seul fait, c'est que vis-à-vis du public, il ne fait pas à mon avis la différence entre ce qui est de la cruauté pure et simple et qui doit être punie, que ce soit dans un abattoir, ou sur la voie publique, ou dans un lieu privé, de ce qui est un non respect de la réglementation, et de ce qui est normal : des animaux étourdis qui bougent, ça choque tout le monde, et pourtant c'est comme ça, y en aura toujours. »*

(un vétérinaire officiel)

Dans la Loire, aucun abattoir n'a encore été victime de ce genre de publicité. Pourtant, ce n'est pas faute d'avoir vu passer les associations, et notamment l'association de défense des animaux locale, 269 LIFE. Les militants de cette dernière ont régulièrement pénétrés dans les abattoirs ces dernières années : l'abattoir de bovins de La Talaudière a été victime de deux occupations de la part de l'association, en décembre 2016, puis en octobre 2017, installée sur les toits, avec des tentes, pour une occupation qu'ils souhaitaient prolonger au maximum **[10]**. Même histoire pour l'abattoir de Roanne, qui aura vu en février 2016 des manifestants enchaînés à ses grilles **[24]**, puis en février 2018, des militants sur les toits de l'entreprise et enchaînés dans le couloir d'amenée des bovins, paralysant ainsi l'entreprise pendant plus de dix heures **[12]**. Même le petit abattoir d'Andrézieux aura été victime d'une intrusion et d'un tag sur les murs de l'abattoir.

Pour certains abatteurs, pire que des images d'un fonctionnement classique, ou les blocages d'une journée d'abattage, ce sont les images d'un éventuel dérapage qui font craindre les associations. En effet, les abatteurs savent que face à ces militants, se trouvent en première ligne leur personnel, un personnel déjà écrasé par les scandales et les reproches, qui supporte mal les attaques dont ils sont souvent victimes. Et lorsque les militants sont en bouverie, à regarder les bouviers mener les animaux, c'est un stress supplémentaire qui s'ajoute, en plus de l'agacement de ne pas pouvoir travailler. Les abatteurs ne veulent pas qu'ils arrivent à filmer un ouvrier en train de les insulter ou de se battre avec eux, car ce serait leur donner des raisons supplémentaires de les attaquer.

*« On arrive dans le noir, et du haut du toit ils nous crient « Assassin ! Assassin ! ». »*  
(un responsable de chaîne)

*« Ils sont pas fins, ils sont violents, [...] ils appellent à la haine et à la violence, donc ça pourrait très bien dérapier. »*  
(un directeur d'abattoir)

Alors finalement, bien qu'on leur demande d'être plus ouverts, plus transparents, les abattoirs se referment pour échapper aux scandales. Même quand ils n'ont rien à cacher, ils construisent des barrières, posent des caméras de vidéosurveillance, ferment toutes leurs portes à clé. L'un des abattoirs que j'ai pu visiter réalise même des tests d'effraction, en faisant rentrer clandestinement des inconnus pour vérifier combien de temps les opérateurs mettent à les remarquer et à les mettre à la porte. *« Tout est complètement étanche »*, me disait un abatteur, tandis qu'un autre, après un audit de sécurité, confirmait ce que lui avait répondu l'auditeur : *« de toute façon, vous empêcherez personne de rentrer chez vous »*. Le cercle vicieux est puissant, ces mêmes associations qui poussent les abattoirs à la transparence, leur imposent de se barricader pour s'en protéger.

Alors, face à ce constat, quelles solutions reste-t-il pour augmenter la transparence des abattoirs vis-à-vis du monde extérieur ?

### *b. La publication des contrôles*

Fin mars 2016, à la suite des scandales, le Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt envoie aux préfets de France un courrier leur demandant la réalisation, au cours du mois d'avril, de toutes les inspections annuelles thématiques de protection animale dans tous les abattoirs de boucherie. Le but est alors d'évaluer le niveau de maîtrise de la protection des animaux depuis leur déchargement et jusqu'à leur abattage, pour obtenir une vision globale française, et pouvoir intervenir rapidement sur les abattoirs en non-conformités importantes [25].

Mais le ministère ne s'arrête pas là, et le 2 juillet 2016, tous les rapports sont rendus publics sur le site du ministère, Alim'Agri, « dans un souci de transparence vis-à-vis des citoyens » et ce jusqu'au début de l'année suivante [26]. Bien qu'ils ciblent précisément les abattoirs, ils ont été (pour la plupart) rendus anonymes, c'est-à-dire qu'ils ne comportaient alors plus de noms. Rapidement, ces rapports sont repris sur d'autres sites internet, comme sur L'Indépendant [32], ou sur des sites d'associations de protection animale, comme celui de l'Association en Faveur de l'Abattage des Animaux dans la Dignité [1], où ils sont toujours disponibles. Une carte de France des abattoirs a même été créée par le journaliste de L'Indépendant, pour pouvoir retrouver les rapports de chaque abattoir en quelques clics.

Ni les abatteurs, ni les vétérinaires que j'ai pu interrogé n'étaient au courant de la publication de ces rapports d'inspection avant qu'ils ne le soient. Dans la Loire, on ne trouve alors que des notes globales attestant de maîtrises des niveaux de risques acceptable ou satisfaisant (les deux meilleurs niveaux), mais pour 31% des abattoirs français, le niveau de maîtrise des risques s'est alors avéré insuffisant, ce qui a entraîné la mise en place de 87 mises en demeure, 3 suspensions ou retraits d'agrément, et la rédaction de 8 procès-verbaux [25].

Les réactions à cette action sont alors parfois plutôt vives. Pour certains abatteurs et vétérinaires, la publication des rapports a été vécu comme une preuve de l'absence de confiance du ministère envers la filière et ses services. Certains ont trouvé que, faute d'apaiser les tensions induites par les scandales à répétition, ces rapports ont parfois ravivé le débat sur l'activité de certains abattoirs mal notés, et les actions des services vétérinaires, créant un vrai « climat de suspicion ».

*« On avait un ministre qui ne soutenait pas la filière, ni les services. [...] C'est un peu comme si on avait dit « nos services, ils font pas leur job ». »*

(un directeur d'abattoir)

*« Côté protection animale, c'est quand même un sujet très sensible, et le fait d'avoir publié ça à toute la population, je pense que c'est pas quelque chose de positif pour la filière. »*

(un vétérinaire officiel)

*« Vis-à-vis du grand public, je trouve que c'est pas bien. L'image de l'abattoir pour une personne qui ne connaît pas est, je pense, déjà négative, donc ça peut rajouter un climat de suspicion déjà présent. »*

(un vétérinaire officiel)

Pour d'autres, la publication ne leur a pas posé de problème, surtout du fait qu'aucun abattoir du département n'a réellement eu de mauvaise appréciation, mais ils se questionnent sur l'intérêt d'une publication face à un public n'ayant pas les connaissances suffisantes pour comprendre les rapports d'inspection, et souvent

même plus intéressé par des résultats globaux que par une lecture approfondie des rapports. En effet, le vocabulaire utilisé dans ces rapports et les méthodes décrites (MON, étourdissement, matador, etc.) ne sont généralement pas connus ou compris par le grand public, ce qui a du être un frein majeur à leur lecture.

*« Moi, ça me semble pas gênant. Après, qui va les lire ? Et dans quelles mains ça tombe ? Après, ça dépend de ce qui est marqué dans le rapport d'inspection. »*

(un directeur d'abattoir)

*« Je crois qu'il n'y a aucun public qui a été les regarder. »*

(un vétérinaire officiel)

*« L'information elle est à la disposition de tout le monde, par contre l'intelligence pour bien interpréter l'information, elle n'est pas à la disposition de tout le monde. »*

(un vétérinaire officiel)

Finalement, l'inquiétude la plus grande était encore face aux associations de protection animale, qui de par la connaissance des non-conformités de certains abattoirs, auraient pu justifier d'autant plus leurs actions dans ces établissements et à leur égard. De plus, il leur est reproché de savoir exploiter et manipuler les chiffres, les informations, pour de toute manière trouver un moyen de critiquer l'abattage et de défendre le véganisme.

*« Moi je vous mets au défi, monsieur, de répéter un geste 1500 fois de suite sans vous loucher une fois de temps en temps. Donc si je vous dis que le geste est imparfait pour l'assomage dans 2% des cas : un mec qui plante un clou et qui arrive à l'enfoncer 98 fois sur 100, ça semble normal. Maintenant ça veut dire que chaque jour, il y a 6 bêtes qui sont pas étourdies correctement, ça veut dire qu'il y en a 30 à la semaine, ça veut dire qu'il y en a 120 au mois, ça veut dire qu'il y en a 1500 par an. Si je vous dis que, channe année, il y a 1500 bêtes qui ne sont pas tuées correctement, on est à la une de la presse. Donc moi j'estime que 2% d'erreurs, c'est bien ; si tu présentes les chiffres autrement, c'est une catastrophe. Et si on publie les rapports, et bien voilà comment ça va être. [...] Donc on diffuse, on diffuse pas, on sera pas bon.*

*On va nous reprocher ou l'opacité, ou on va interpréter pour nous détruire. Ça dépendra de qui va manipuler les rapports. »*

(un vétérinaire officiel)

Finalement, même si certains n'ont pas été dérangés par la publication de ces rapports, tous se mettent d'accord sur le fait que cette initiative n'a pas eu l'effet bénéfique escompté par le gouvernement. Rares seraient les gens à avoir eu connaissance de ces rapports, et encore plus rares ceux qui auraient eu les moyens nécessaires de les comprendre. La publication de rapports notés D, même dans un souci de transparence, a surtout permis de valider les dires des associations, et les

gens n'y ont pas vu les réactions et les suites administratives et judiciaires que cela impliquait, mais uniquement le fait qu'il existe encore en France des abattoirs ne respectant pas du tout la réglementation sur le bien-être animale.

De plus, certains vétérinaires ont aussi fait remonter deux points qui rendent les rapports peu valides à leurs yeux. D'un côté, ils précisent que les rapports d'inspection ne sont que des images à un instant donné du processus d'abattage, et ne peuvent être complètement représentatifs du fonctionnement quotidien des abattoirs. Ainsi, entre le moment où les inspections ont été réalisées, et leur publication, trois mois se sont écoulés, temps ayant souvent été mis à profit pour apporter les améliorations nécessaires dans les abattoirs. Or aucun rapport de contre-visite n'a été publié pour justifier cela, et tous les abattoirs mal notés à ce moment là le resteront sur internet pour plusieurs années, même s'il est fort probable qu'ils aient mis fin aux non-conformités relevées. D'un autre côté, ils insistent sur le fait que ces inspections sont réalisées par des vétérinaires d'abattoir, qui ont donc leur propre sensibilité et subjectivité : il est donc possible que la même situation dans deux abattoirs différents ait conduit à deux notes globales différentes, et donc que certains abattoirs aient été plus sévèrement inspectés que d'autres.

### *c. Accepter un regard extérieur sur l'abattage : s'ouvrir, se comprendre et s'entraider*

Au cours de la commission d'enquête parlementaire, il a souvent été reproché aux abattoirs de s'être tant et si bien cloisonnés qu'il n'est plus possible d'avoir une visibilité extérieure de ces lieux. Seuls les services vétérinaires, présents quotidiennement, peuvent encore prétendre à savoir ce qu'il s'y passe. Pourtant, il est clair que, tout comme les services vétérinaires ont apprécié d'obtenir l'avis extérieur des référents nationaux abattoirs, les abatteurs eux pourraient clairement utiliser le regard de personnes extérieures dans un souci constant d'amélioration et de transparence.

Dans ce sens, la commission d'enquête parlementaire a fait plusieurs propositions : encourager les partenariats entre associations de protection animale et abattoir, permettre la visite de parlementaires et d'un public averti, et la création de comité locaux de suivi.

*i- Proposition 59 : Encourager les exploitants d'abattoir à conclure des partenariats avec une ou plusieurs associations de protection animale de leur choix dont la légitimité est reconnue.*

A l'opposé des associations antispécistes qui se battent pour l'arrêt complet de l'élevage, de l'abattage, et de la consommation de produits d'origine animale, il existe des associations de protection animale dites welfaristes. On peut par exemple citer l'Oeuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoir (OABA), ou l'Association en Faveur

de l'Abattage des Animaux dans la Dignité (AFAAD). Elles ne s'opposent pas au principe de l'abattage, mais militent en faveur d'une meilleure prise en compte du bien-être animal dans les abattoirs. L'OABA est notamment connue pour ses actions en élevage et dans les abattoirs depuis 1965, et pour les audits qu'elle peut réaliser pour aider à l'amélioration des conditions de bien-être en abattoirs [30]. Elle a aussi réalisé des guides de recommandations sur les pratiques d'abattage, distribués à des abattoirs français.

Ces audits, organisés avec les abatteurs et les services vétérinaires, sont l'occasion d'adresser des remarques au professionnel, ou de faire corriger certaines mauvaises pratiques, les auditeurs étant généralement des vétérinaires ou des professionnels des animaux et du matériel. Pourtant, selon les chiffres avancés par l'OABA, seuls 40% des établissements d'abattage français acceptent leurs visites. Et d'après les retours des entretiens, aucun directeur d'abattoir n'irait chercher de lui-même l'OABA pour réaliser un audit. En effet, en 2012, l'OABA a apporté son aide et son expertise à une journaliste pour la réalisation d'un documentaire choc sur les abattoirs : de quoi perdre la confiance de certains abatteurs, et se retrouver face à de plus en plus de portes closes.

Pourtant, tous sont conscients de ce qu'un partenariat avec ce type d'association peut leur apporter, en termes de transparence, de renforcement de la vigilance et de sensibilisation des différents acteurs. Certains abatteurs ont déjà reçu des visites de l'OABA, qu'ils n'ont jamais refusé, mais ces dernières commencent à dater. Ils avaient pourtant trouvé les retours constructifs, construits dans un véritable but d'amélioration de l'abattoir. Ils ne seraient donc pas contre de nouvelles visites de ce type, mais ils souhaitent être audités par des gens compétents, qui s'y connaissent réellement en protection animale et en abattage.

*« Si on a à faire à des gens constructifs, y a pas de problème. »*

(un directeur d'abattoir)

*« C'est sûr que c'est pas en s'enfermant chacun de son côté qu'on fait avancer les choses ; faut qu'il y ait du dialogue, et à partir du moment où il y a une volonté de dialogue de chaque côté, c'est bon. »*

(un directeur d'abattoir)

Ainsi, les abatteurs sont ouverts à des systèmes de partenariat avec des associations respectueuses de l'abattage et qui pourraient les aider à s'améliorer et à communiquer sur ce qu'ils font bien. Cependant, ils ne se sentent pas un réel besoin de s'associer, et ne cherchent donc pas eux-mêmes à conclure des partenariats, préférant laisser les associations venir à eux.

*ii- Proposition 60 : Autoriser les parlementaires à visiter les établissements d'abattage français, de façon inopinée, éventuellement accompagnés de journalistes titulaires de la carte d'identité professionnelle.*

L'une des missions des parlementaires est un contrôle de l'administration, ce qui leur a permis d'obtenir le droit de visiter de manière inopinée les centres de détention, lieux eux aussi fermés par nature, accompagnés par des journalistes titulaires de la carte d'identité professionnelle. Or les abattoirs étant eux aussi des lieux fermés, où exercent des services publics de manière permanente, les parlementaires de la commission d'enquête ont estimé avoir légitimement le droit de visiter ces établissements de façon inopinée, accompagnés de journalistes titulaires de la carte d'identité professionnelle.

Sur ce point, l'opinion des abatteurs est claire et générale : les parlementaires, oui, les journalistes, non ! Les abattoirs se disent ouverts, ou prêts à s'ouvrir, aux visites de personnes préparées, accompagnées par un membre du personnel ou un vétérinaire à même de leur expliquer ce qu'il s'y passe. Les parlementaires semblent donc les bienvenues pour des visites, pas forcément inopinées cependant, ces derniers devant bien évidemment être accompagnés par quelqu'un de disponible pour la visite du site. Les abatteurs estiment que de toute manière, leur fonctionnement n'est pas modifié en cas de visite extérieure, et donc qu'il ne sert à rien de privilégier une visite inopinée, car ils verront la même chose. Certains abatteurs sont même réticents à les faire rentrer en cours de tuerie, d'une part car cela gênerait le process tout en stressant les opérateurs, d'où un risque d'erreurs majoré, et d'autre part car il s'agit d'un acte de mise à mort, et que même si les parlementaires ont pu l'observer en vidéo, il est toujours plus choquant en réalité pour des personnes non préparées.

*« Les parlementaires, ils peuvent venir ici, mais ça se programme d'abord ; et pas pendant la production, on a un process à respecter. »*

(un directeur d'abattoir)

Cependant, les abatteurs aimeraient que ces visites soient constructives, et ne servent pas uniquement à critiquer les erreurs qui pourraient être commises et à juger les abattoirs. Mais pour eux, les parlementaires, même s'étant renseignés comme les députés de la commission d'enquête, n'ont pas le recul nécessaire et les connaissances suffisantes pour réellement aider à améliorer la protection animale en abattoir, et risquent de sortir plus choqués par ce qu'ils y auront vu que réellement conscient du travail mené en ce sens.

*« A la limite, si c'est pour avoir des critiques positives, moi ça m'intéresse, ça m'a toujours intéressé. »*

(un directeur d'abattoir)

*« Qu'est-ce qu'ils peuvent faire de mieux que la DDPP sur cet aspect-là des choses ?  
Moi, honnêtement, je vois pas bien. »  
(un directeur d'abattoir)*

En revanche, aucun abatteur n'accepterait de laisser entrer un journaliste pour suivre la visite ; *« sauf s'il s'engage à ne rien publier sur l'abattoir »*, me disait l'un des directeurs. Les exploitants ne font absolument pas confiance aux journalistes et à leur capacité à faire dire ce qu'ils veulent à des images ou à des propos. Ils estiment que la communication est coupée entre les médias et les abattoirs, et qu'il n'est pas possible d'en faire ressortir une description fidèle de la réalité des choses. Pire, ils pourraient risquer de déclencher un nouveau scandale, ce que les abatteurs veulent à tout prix éviter pour maintenir la filière à flot.

*« Après, si c'est avec un journaliste, le journaliste il ne rentre pas avec son appareil photo. Je me méfie des médias, et d'une dérive qu'il peut y avoir. »  
(un directeur d'abattoir)*

*« J'ouvre les portes à qui veut visiter, sauf aux journalistes, car le dialogue est biaisé. »  
(un directeur d'abattoir)*

*iii- Proposition 61 : Créer un comité local de suivi de site auprès de chaque abattoir, réunissant des élus locaux, l'exploitant et les représentants des salariés de l'abattoir, des éleveurs, des services vétérinaires, des bouchers, des associations de protection animale, des associations de consommateurs et des représentants religieux dans la mesure où il est pratiqué un abattage rituel.*

Ce fut l'une des propositions majeures du rapport Falorni : créer des comités locaux abattoirs, ou CLA, dans le but de rapprocher les différents acteurs de l'abattage et les consommateurs. Un moyen de s'ouvrir, de communiquer et de se comprendre, pour créer plus de transparence, et moins de méconnaissance du grand public.

Ces comités locaux abattoirs ont été proposés en se basant sur le modèle des commissions de suivi de site, une structure d'information et de concertation obligatoirement mise en place sur des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et traitant des déchets en France, selon le décret n° 2012-189 du 7 février 2012. Les commissions permettent de créer un cadre d'échange entre ses membres, de suivre l'activité des installations suivies, promouvoir l'information du public sur ces installations.

Le 09 janvier 2017, une lettre du ministre de l'agriculture est donc adressée à tous les préfets de France, leur demandant de mettre en place des groupes de concertation et de dialogue pour les abattoirs de leur département avant juillet 2017. Le nombre de groupes par département leur est laissé libre, mais il leur est demandé d'y inclure à minima les abatteurs, les éleveurs (ou leurs représentants), les représentants aval de la filière viande (bouchers, industriels agro-alimentaires...), les associations de protection animale acceptant la finalité de l'abattage (type OABA ou AFAAD), et les associations de consommateurs, ainsi que toute personne dont la présence serait jugée pertinente. L'objectif principal de ces groupes était alors de faire connaître le fonctionnement des abattoirs à toutes les parties prenantes et de favoriser les échanges, mais ces réunions pouvaient aussi être envisagées comme un moyen de développer des propositions en faveur de l'information du public. Cette lettre sera complétée par une note de service de la DGAI en mars 2017 [8], et des supports de présentation mis à la disposition des DDecPP sur l'intranet du ministère.

Dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, la mise en place de ces comités a été repoussée au deuxième semestre de 2017 suite à la nomination de nouveaux préfets, mais les CLA se sont bien tenus. Le département de la Loire a fait le choix de mettre en place un seul comité en association avec le département voisin de la Haute-Loire. Pourtant, malgré l'accueil favorable réservé à cette proposition au cours de la commission d'enquête parlementaire, le CLA mixte Loire/Haute-Loire n'a pas eu les retours escomptés.

Alors que la création de ces groupes avait découlé des constats de méconnaissance des abattoirs par le grand public, une seule personne extérieure au monde de l'abattage, représentant l'association de consommateurs UFC-Que Choisir de la Loire, a participé à cette réunion, limitant de toute évidence la possibilité de lancer des débats. Les éleveurs, acteurs majeurs dans la volonté d'améliorer la bien-être de leurs animaux à l'abattoir, n'étaient eux représentés que par deux personnes du Groupement de Défense Sanitaire (GDS) de la Loire. En face, on retrouve un seul directeur d'abattoir de la Loire, et deux pour la Haute-Loire, alors qu'ils sont les représentants les plus fidèles de la profession. Deux abattoirs sont eux représentés par leur président de groupe. Quand aux autres directeurs, ils n'ont pas eu le temps, ou l'envie, de participer à ce comité. L'un des abatteurs me confiait qu'il s'agissait plus d'un moyen détourné pour garder un œil sur les autres abattoirs, et qu'il ne sortait jamais rien d'intéressant de ces comités.

Finalement, ce sont les élus locaux, les services vétérinaires et les représentants de culte qui ont été les plus représentés au comité. La réunion, menée par les représentants des deux DDecPP, a permis de présenter le Plan National Protection Animal, quelques points de la réglementation, les abattoirs des deux départements et les contrôles relatifs à la protection animale. Les power-points

étaient ceux alors proposés par le SRAL (Service Régional de l'Alimentation), modifiés selon les besoins spécifiques du comité.

A la suite de cette présentation, quelques questions ont été soulevés par les représentants d'abattoir (modernisation des outils, soutiens de l'Etat, communication...), et l'un d'eux a présenté les résultats d'une journée porte-ouverte organisée à l'abattoir de Polignac. Ces points n'ayant pas entraîné de débats, le seul représentant de consommateur étant parti en cours de présentation, la réunion a été clôturée en moins d'une heure.

Finalement, les retours des abatteurs y ayant participé et des représentants des services vétérinaire que j'ai côtoyé sont les mêmes : cette réunion a manqué d'intérêt. Le comité n'a servi qu'à valider une demande du ministère, et n'a créé ni avancée, ni plus de transparence. Les objectifs avancés par le ministère, même si tous les trouvent justifiés, n'ont donc été atteint pour aucune des parties dans le département.

*« Ils ont voulu mettre ça en place parce que c'était à chaud. [...] Tout le monde s'indigne de tout, mais pour un temps donné. »*  
(un directeur d'abattoir)

En revanche, le bilan régional des CLA reste plus positif. Sur les 11 CLA organisés, des associations de consommateur ont répondu présentes dans 9 d'entre eux, des associations de protection animale dans 6, des vétérinaires dans 7, des représentants de la filière viande dans 8, des éleveurs dans 10 et des transporteurs dans 2. Des débats ont vu le jour, notamment sur les contrôles au cours de l'Aïd et l'installation de caméras de vidéosurveillance. Cinq départements ont souligné des participants réactifs et intéressés, avec notamment une participation appréciée de l'OABA. Cependant, seuls 6 CLA sur les 11 avaient prévus une nouvelle réunion pour 2018, celui de la Loire/Haute-Loire n'en faisant pas partie.

Le bilan global, même régional, reste donc assez mitigé, et il serait intéressant d'avoir un retour national sur ces comités.

#### *iv- Communiquer et s'ouvrir au public : comment aller vers plus de transparence ?*

Etre transparent, communiquer vis-à-vis du public, c'est aussi faire prendre pleinement conscience aux gens qu'il existe une phase d'abattage entre les animaux vivants et les morceaux de viande qu'ils consomment. Mais le grand public est-il vraiment prêt à être confronté à ce type d'entreprises ? Pour les abatteurs et les responsables que j'ai croisé, la réponse est non. Bien que la plupart estiment que c'est un milieu qui mériterait d'être reconnu et valorisée, pour limiter les scandales et favoriser les embauches et la reconnaissance du personnel, les personnes extérieures à ce monde ne souhaiteraient pas être soumises aux images de l'abattage.

*« C'est important qu'on ne fasse pas n'importe quoi, mais pour le grand public, ça ne doit pas exister, [...] c'est un truc tabou. »*

(un responsable qualité)

*« Je pense que les gens n'ont pas du tout envie de voir ce qui se passe dedans. C'est la société qui a voulu qu'on devienne des boîtes noires. »*

(un directeur d'abattoir)

*« On aura toujours cette image qu'on met à mort un animal, mais les gens ne veulent pas penser à ça devant leur steak. [...] Les gens ne sont pas prêts ! »*

(un responsable protection animale)

Pourtant, l'un des regrets de quelques abatteurs, c'est justement d'avoir manqué de communication pendant les scandales, pour parler aussi des abattoirs qui fonctionnent correctement. Ils estiment qu'il aurait été nécessaire que l'interprofession les défende mieux face aux attaques, et communique sur la maîtrise de la chaîne, depuis le producteur jusqu'au consommateur, et notamment sur la maîtrise du bien-être animal.

*« On s'est jamais vraiment défendus par rapport à toutes ces attaques. [...] On aurait du communiquer, une communication sur ce qu'on fait, ce qu'on fait bien. »*

(un directeur d'abattoir)

Mais ils estiment aussi que la communication n'est pas aisée dans ce milieu, et serait compliqué à mettre en place vis-à-vis du public sans prendre le risque de choquer encore davantage l'opinion publique. En effet, la plupart d'entre eux reste persuadé que les personnes extérieures à ce milieu auraient beaucoup de mal à interpréter correctement les choses, et que toute tentative de communication ne pourrait mener qu'à plus de critiques.

*« Même si on avait une bonne volonté de communiquer, comment ça va être pris ? On n'est pas forcément des communicants par nature, c'est pas notre métier. »*

(un directeur d'abattoir)

Pourtant, il existe déjà des moyens d'être plus transparent. Les professionnels m'ont notamment régulièrement cité les rencontres Made In Viande, où des particuliers peuvent venir visiter des élevages et des entreprises de la filière viande, dont des abattoirs. Certaines de ces visites sont ouvertes à tout public, d'autres sont uniquement réservées à la presse, pour communiquer sur les abattoirs. Bien qu'il s'agisse pour la plupart de visites en dehors des horaires de fonctionnement des abattoirs, elles permettent tout de même aux abatteurs de mettre en avant leur outil quotidien et la qualité de leur travail. En tout pour 2018, ce sont 16 abattoirs qui ouvrent leurs portes [21], mais aucun dans la Loire. Cependant, les professionnels

regrettent que ces visites n'attirent que trop peu de monde, voir même entraînent des critiques et une mauvaise publicité, les gens ne s'attendant pas à la réalité des abattoirs.

Les professionnels ne m'ont cependant rapporté que peu d'idées pour s'ouvrir et communiquer d'avantage. Ils sont conscients de la nécessité de valoriser leurs outils de travail, qui trainent encore une image vieillotte et barbare, image mise d'autant plus à mal par les récents scandales, mais ils ne savent comment passer outre les réactions souvent négatives du public qui ne souhaite pas être confronté à cette réalité. Bien qu'ils souhaiteraient communiquer, ils ne souhaitent pas le faire avec des images de ce qu'il se passe sur chaîne, car ils trouvent cela trop choquant pour des personnes extérieures. En revanche, un responsable qualité a proposé de faire des petits spots publicitaires, en interviewant des opérateurs, pour montrer au public qu'ils ne sont en aucun cas les monstres que les associations militantes décrivent.

En conclusion, les abattoirs ne souhaitent pas passer à une transparence totale, car ils pensent, d'une part, que le grand public n'est pas prêt à se confronter à la réalité, et d'autre part, qu'il ne s'agit pas en réalité d'une demande du public, mais bel et bien une demande des associations afin de ternir d'autant plus leur image.

## V- Discussion

### 1) Les difficultés rencontrées

La difficulté majeure rencontrée au cours de ce stage a été de définir mes missions auprès des acteurs que je rencontrais sur le terrain ou en entretien, pour éviter tous malentendus pouvant induire un biais dans mon travail.

Dans un premier temps, il a été très important de faire comprendre aux vétérinaires et techniciens d'abattoir que ma mission n'était pas de venir contrôler ce qu'ils faisaient, ou de faire remonter des erreurs ou des avis à la DDPP. En effet, étant stagiaire pour le compte de la DDPP de la Loire, basée majoritairement dans leurs bureaux de St Etienne, et sous la responsabilité du chef de service HA-SV et coordinateur abattoir, la première réaction des agents a été de penser que je venais pour le compte de la DDPP dans le but de faire remonter ce qu'ils faisaient mal et leur imposer de nouvelles procédures de travail en protection animale. Un mail d'explication, ainsi que des rappels de mes missions en direct, ont été nécessaires pour arriver à obtenir une certaine confiance et à ouvrir le dialogue. Cependant, certains techniciens ont refusé de me parler jusqu'à la fin de mon stage.

De l'autre côté, mon statut de stagiaire vétérinaire a posé un réel problème face aux opérateurs d'abattoir. Très vite, il a été clair qu'ils pensaient, pour la plupart, que je réalisais des inspections lorsque je les regardais travailler. Ils changeaient donc souvent de comportement à mon arrivée, et faisaient aussi plus d'erreurs du fait

d'une certaine « peur du gendarme ». Les conditions travail sur chaîne ne me permettant pas de venir leur expliquer personnellement mes missions, il s'est donc avéré très complexe de pouvoir ressortir de mes observations une vraie réalité de terrain.

Ce problème s'est aussi retrouvé lorsque j'ai voulu réaliser des entretiens individuels avec des opérateurs. Bien que j'eusse passé quelques minutes à leur expliquer mon travail en début d'entretien, les opérateurs de chaîne me voyaient clairement comme une inspectrice à l'affût de toute erreur qu'ils pourraient dire, et j'ai très nettement remarqué qu'ils répondaient à mes questions ce qu'ils pensaient que j'attendais comme réponse. Au final, après trois entretiens d'opérateurs, j'ai renoncé à leur faire passer des entretiens individuels, les réponses présentant trop de biais pour être représentatives. De plus, il a rapidement été clair qu'une partie importante des opérateurs parlaient mal le français, et le dialogue était compliqué.

Cependant, pour essayer d'obtenir quand même un avis réaliste des opérateurs, j'ai tenté différentes méthodes. Dans un petit abattoir, j'ai réalisé un entretien global de tous les opérateurs, profitant de la pause pour les interroger en groupe : les réponses se sont parfois avérées radicalement différentes entre les opérateurs, ce qui m'a permis de bien voir qu'ils ne répondaient pas tous dans le même sens pour me faire plaisir. J'ai aussi interrogé les chefs de chaîne des gros abattoirs qui représentent le maillon juste au dessus des opérateurs, et sont donc les plus à même de faire remonter des avis. Enfin, j'ai parfois profité d'être en observation sur la chaîne pour poser quelques questions à des opérateurs, tout en discutant avec eux pour mieux les mettre en confiance : dans leur milieu de travail, ils semblaient plus enclins à me donner leur avis réel que dans un bureau fermé.

Enfin, concernant la technique d'entretien, l'impossibilité de réaliser des enregistrements pour la plupart des entretiens de directeurs et de responsables a été un réel frein à l'échange. J'étais alors obligé de prendre rapidement des notes, d'écrire vite quelques citations, et cela m'empêchait d'avoir un vrai dialogue avec eux, ne pouvant enchaîner les questions ou leur parler constamment les yeux dans les yeux. Cependant, il est compréhensible qu'au vu des scandales provoqués par les enregistrements vidéos dans les abattoirs ces dernières années, l'enregistrement, même uniquement vocal, d'un entretien traitant de protection animale, ait pu en freiner la plupart, par peur de retrouver un jour ces entretiens publiés. J'espère cependant avoir réussi à rapporter le plus fidèlement possible les réponses de ces entretiens.

## [2\) Critique de la méthode](#)

La quasi-intégralité de mes résultats repose sur des entretiens, réalisés par la commission d'enquête parlementaire ou par moi-même. Il s'agit donc d'analyser et de retranscrire des avis, des opinions ; or ces avis sont personnels, et ne représentent pas une réelle connaissance. Il faut donc les prendre pour ce qu'ils sont, et ne pas s'imaginer qu'ils retranscrivent tous une réalité globale.

De plus, nous l'avons vu dans la partie précédente, certains avis présentent des biais, selon la façon dont les acteurs de terrain me percevaient et percevaient mon travail. Ainsi, il n'est pas possible de s'assurer de la véracité de tous les propos recueillis au cours des entretiens, bien que je n'eu gardé que les entretiens où les personnes semblaient assez en confiance pour confier leur avis réel.

Enfin, les entretiens que j'ai réalisés se cantonnent à un seul département, contenant certes six abattoirs de tailles et de profils différents, mais non représentatifs de tous les abattoirs français. De plus, ils ne concernent que peu de monde (7 vétérinaires officiels, 20 techniciens d'abattoir, 5 directeurs d'abattoir, 4 responsables divers en abattoir, et quelques opérateurs). Ainsi, les avis que j'ai pu y récolter ne valent que pour ce département, voir même parfois au seul abattoir d'appartenance de l'acteur, et ne se veulent pas transposables tels quels à tous les abattoirs de France. Ce travail ne se présente donc pas comme une généralité, mais bien comme les retours réalisés sur le département de la Loire. Ils n'en restent pas moins important à prendre en compte, et on peut imaginer retrouver les arguments avancés dans d'autres abattoirs de France

## [VI- Recommandations et propositions](#)

### [1\) Recommandations globales](#)

Il me semble intéressant de revenir, pour cette partie, au moment où j'étais moi-même novice sur l'abattage. Octobre 2015, alors que la première vidéo était médiatisée, je n'avais pas encore eu dans mon cursus de cours sur le fonctionnement des abattoirs, et je me retrouvais démunie face à ces vidéos. Je me doutais que les explications données en arrière plan par l'association L214 n'étaient pas toutes vraies, mais comment déceler le vrai du faux ? Tout simplement, il me manquait des connaissances.

Ma première réaction a donc été simple. Sur le moteur de recherche Google, j'ai tapé « comment fonctionne un abattoir ? », chose que toute personne aurait classiquement fait dans mon cas. Et là, surprise ! Le moteur de recherche me proposait des liens vers des associations de protection animale, dont L214, vers des vidéos publiées par des inconnus sur la plateforme youtube, mais aucun lien officiel, ou vers un organisme de la viande, pour m'expliquer sans à priori le fonctionnement de ce lieu. Pour avoir relancé une recherche similaire au moment de ce mémoire, le constat est similaire : seul le magazine Ça m'intéresse a publié, entre temps, une

infographie rapide sur les abattoirs [3], et quelques particuliers ont partagés leur expérience sur des articles. Alors finalement, avant d'être transparent sur ce qu'il se passe dans tous les abattoirs de France, ne ferait-on pas mieux d'être transparent sur ce qu'il se passe normalement à l'abattoir ?

En effet, au vu du travail que j'ai mené et des entretiens que j'ai pu réaliser, je pense qu'une transparence massive n'est effectivement pas recommandable dans ces cas. Le grand public n'est tout simplement pas prêt. Mais comment le préparer ? En lui donnant les outils pour comprendre, tout simplement. En le préparant délicatement à la réalité des choses, sans pour autant l'inonder de vidéos violentes sur les abattoirs.

Ma recommandation principale est donc celle-ci : il faudrait pouvoir retrouver, soit sur le site Alim'agri du ministère de l'agriculture, soit sur le site d'une interprofession ou d'un syndicat de la viande, des infographies claires et adaptées au grand public, pour lui expliquer, sans jargons techniques et sans images chocs, le processus normal de l'abattage, de l'arrivée des animaux jusqu'à la sortie d'une carcasse. Leur donner la possibilité de se renseigner de manière sereine serait à mon sens une première avancé pour limiter l'impact des scandales à l'avenir, qu'ils soient sanitaires ou en protection animale.

De plus, même si les comités locaux abattoirs n'ont pas eu dans la Loire l'effet escompté, je pense qu'ils n'en restent pas moins des outils utiles à la diffusion d'une information claire par les services de l'Etat et par les abatteurs à destination du public. Peut-être faudrait-il envisager de les ouvrir au grand public, à des personnes intéressées, et pas uniquement aux associations de protection des consommateurs. En effet, si on prend l'exemple du CLA de la Loire et de la Haute-Loire, sur les invitations lancées aux associations de consommateurs, seule une personne s'est présentée à la réunion. La présence de public divers permettrait sûrement la création de débats nouveaux, et le public se sentirait moins rejeté de ce système. A l'instar des visites d'abattoirs Made in Viande qui accueillent tout de même chaque année du public, des réunions d'informations ouvertes sur les abattoirs pourraient tout à fait attirer du monde, par désir de comprendre et d'apprendre.

Enfin, concernant les services vétérinaires à l'abattoir, je pense qu'il est nécessaire de maintenir une certaine pression de contrôle sur les postes à risque, sans pour autant en arriver à un contrôle permanent, qui n'aurait à mon avis pas l'effet escomptée au départ. Développer les inspections et les outils associés, former les techniciens et les vétérinaires, devraient continuer à être des priorités dans les abattoirs.

Mais les services vétérinaires ne devraient pas se positionner uniquement comme des contrôleurs du respect de la protection animale. Des échanges de pratiques, avec l'abatteur comme avec les opérateurs, peuvent amener à une amélioration des pratiques. Les agents de l'Etat peuvent avoir toute leur place dans le processus d'amélioration de l'abattoir, et pas uniquement en sanctionnant les non-conformités. Dans la Loire, j'ai notamment pu participer à une session d'échanges de pratiques entre le vétérinaire et des opérateurs sur l'électronarcose du lapin, au cours de laquelle le vétérinaire a pu rappeler les points à maîtriser en protection animale, à l'aide de schéma et de vidéos, et où les opérateurs ont eux pu exprimer les difficultés qu'ils rencontraient au cours du process. Cette séance a été, de moins point de vue, très enrichissante pour les deux parties, et permettra sûrement plus de transparence des opérateurs vis-à-vis du vétérinaire, celui-ci ne se positionnant pas uniquement comme « empêcheur de tourner en rond », mais bel et bien comme une aide.

## 2) Quelques retours de propositions

En plus des propositions officielles retenues par la commission d'enquête parlementaire, certaines personnes entretenues ont pu proposer des idées différentes, comme la vidéo en direct ou un système de notation des abattoirs en protection animale. Ces propositions ont parfois pu ressortir au cours des entretiens ou de conversations avec des acteurs du domaine, et j'ai donc fait le choix de les inclure dans les entretiens que je réalisais par la suite, et de demander à d'autres acteurs leurs avis sur la question.

### a. Proposition 1 : un système de smiley

Depuis avril 2017, un système de transparence des contrôles en entreprises agro-alimentaires et dans les restaurants a été mis en place sur le site et l'application Alim'Confiance (<http://www.alim-confiance.gouv.fr/>). Pour chaque inspection, de la note globale de maîtrise des risques obtenus découle un smiley (souriant ou grimaçant) et une appréciation de l'établissement, le tout étant alors publié sur internet à la disposition de tous. Au contraire de la publication des rapports d'inspection dont nous avons parlé, il ne s'agit pas de rendre public l'intégralité des rapports d'inspection, mais seulement de permettre au public de retrouver facilement le niveau d'hygiène global d'un établissement.

Il pourrait donc être envisageable de réaliser une application similaire pour publier le niveau de maîtrise global en protection animale de chaque abattoir. Bien que certains items de l'inspection annuelle complète se réfèrent à la protection animale, ces informations se retrouvent noyées dans le résultat global de l'abattoir, et le smiley d'Alim'Confiance est donc peu représentatif des résultats de protection animale. Une application spécifique, et un smiley différent, pourrait donc être une

alternative à une publication des rapports, tout en restant transparent vis-à-vis du grand public.

A cette proposition, deux types de réponses ont été formulées. Une partie des répondants trouve que cela pourrait être une bonne idée pour communiquer sur leurs bonnes pratiques, et notamment pour ceux qui auraient un bon niveau. Certains abatteurs pensent même que cela pourrait pousser les mauvais élèves à s'améliorer, dans la seule optique de ne pas être affichés publiquement comme non respectueux du bien être animal. Cette communication pourrait aussi être un plus pour les clients des abattoirs. En effet, la plupart sont uniquement prestataires de services, c'est-à-dire qu'il n'achète pas l'animal mais se contente de l'abattre pour le compte d'une tierce-personne (entreprise agro-alimentaire, boucher, particulier...). Ainsi, les clients pourraient se référer à ces résultats, en plus de ceux relatifs aux sanitaires sur Alim'Confiance, et communiquer dessus auprès de leur propre clientèle.

*« Y a besoin de communiquer, que les efforts fait par l'entreprise aboutissent à un résultat. »*

(un directeur d'abattoir)

*« Ça motive, on aime pas être le dernier de la classe ! »*

(un directeur d'abattoir)

*« Déjà, ça peut rassurer les usagers qui sont ici. Eux, ils peuvent communiquer là-dessus aussi. »*

(un directeur d'abattoir)

Au contraire, l'autre partie des répondants s'avère défavorable à un système similaire à Alim'confiance. Pour certains, il s'agit d'un sujet trop sensible, et une publication des résultats pousserait inmanquablement les gens à faire des digressions et entrainerait de nouveaux débats. Pour d'autres, il s'agit surtout du système, qu'ils déplorent déjà pour Alim'confiance ; en effet, il s'agit de mettre une note qui perdurera une année complète, sur une inspection qui ne dure que quelques heures. Pour avoir suivi plusieurs inspections en protection animale au cours de mon stage, je dois admettre que les opérateurs sont très stressés au cours de ces journées, et font souvent des erreurs qu'ils ne font pas en temps normal. De plus, dans le système d'Alim'Confiance, un établissement classé B à la suite d'une inspection ne peut espérer un meilleur classement, même s'il met en place des actions correctives, car seules les inspections concluant à des niveaux de maîtrise des risques C ou D entraînent la réalisation d'une nouvelle inspection, et donc la possibilité de remonter sa note (et donc de modifier le smiley publié). De plus, certains abatteurs regrettent l'absence d'harmonisation sur les inspections entre les services vétérinaires, et trouve que ce type de contrôle ne serait pas totalement représentatif de la réalité, certains abattoirs pouvant alors être notés plus sévèrement que d'autres, selon la sensibilité de l'inspecteur et son appréciation de la

réglementation. Ainsi, tous ne sont pas favorables à une communication similaire sur les résultats de contrôle en protection animale.

*« C'est souvent à ce moment-là qu'il y a une boulette qui se fait, sans forcément voir une maltraitance. »*

(un directeur d'abattoir)

### b. Proposition 2 : les caméras en direct

Au début de mon stage, alors que je conversais avec un ancien vétérinaire d'abattoir sur les caméras de vidéosurveillance, ce dernier m'a fait part d'une idée intéressante : il estimait que, bien que les caméras puissent permettre d'avoir constamment un œil sur les postes sensibles, l'enregistrement de ces données pouvait être risqué et amener à des dérives. Il était donc favorable à un système différent, avec des caméras de vidéosurveillance qui n'enregistreraient pas, mais diffuseraient en direct des images de bouverie et du poste de tuerie à destination des services vétérinaires, soit aux agents sur chaîne, en plaçant les écrans en face de leurs postes d'inspection, soit à ceux présents en bureau.

Cela permettrait de régler quelques problématiques soulevées lors des entretiens : les images, non enregistrées, ne pourraient plus servir à posteriori, par l'abatteur pour cliquer son personnel, ou par des associations réussissant à les pirater. De plus, ces images permettraient aux agents de réagir directement en cas de problème important sur les postes de tuerie, ce qui serait plus efficace et plus pédagogique que de faire des retours plusieurs jours après l'incident, après avoir visionné les images. Enfin, cela maintiendrait, contrairement aux contrôles aléatoires réalisés actuellement par les agents, une pression permanente, ce qui limiterait peut-être les dérives.

*« Si c'est en direct, non enregistré, et qu'on est certains que la transmission peut pas être piratée d'une manière ou d'une autre, pourquoi pas. »*

(un technicien d'abattoir)

*« Oui, ça ça pourrait éventuellement apporter un plus, sachant que forcément y a des gens ils font des conneries quand on n'est pas là. C'est humain ça. »*

(un technicien d'abattoir)

A la question de savoir où seraient diffusées ces images, en revanche, les avis sont tranchés. Il apparaît très clairement que la diffusion sur chaîne serait complexe dans les abattoirs de gros bovins, du fait de cadences élevées et, au poste des abats, de multiples incisions réglementaires à réaliser. La diffusion en face du poste carcasse a été proposée comme une alternative, mais tous les agents ne semblent pas convaincus sur leur capacité à garder un œil à la fois sur la chaîne, et à la fois sur la retransmission. L'écran pourrait devenir une source de distraction pour les agents, mais aussi pour les opérateurs qui travaillent à côtés d'eux, ce qui serait à la fois

contre-productif et dangereux, ce personnel maniant la plupart du temps des couteaux. Mais tous ne sont pas d'accord avec cela : un des techniciens interrogé ayant déjà travaillé sur une chaîne avec des retranscriptions de vidéos en face de lui, estime que ça ne les avaient jamais empêché de travailler.

*« Le direct en soi, oui, mais au poste de carcasse ça me paraît compliqué ici, avec la cadence ce serait complexe de garder un œil sur l'écran et de faire notre travail à côté. »*

(un technicien vétérinaire)

*« Ça fait encore un truc de plus à regarder sur la chaîne, et parfois on est plus tenté de regarder la télé que de regarder ce qu'il se passe devant, pour voir combien il reste de bêtes, si c'est bientôt fini... »*

(un technicien vétérinaire)

La proposition d'une vidéosurveillance en direct a donc eu de bons retours, même si elle semble plus envisageable avec une retranscription au bureau des services vétérinaires plutôt que sur chaîne. Cependant, elle possède tout de même le désavantage de ne pas permettre une conservation des images en cas de non-conformité majeure ou d'actes de maltraitance avéré, même si le simple fait que les agents soient assermentés devrait être suffisant pour faire des retours.

Une solution supplémentaire pourrait cependant être d'avoir la possibilité d'enclencher un enregistrement des images en cas de problèmes, soit par les opérateurs, soit par les services vétérinaires : ainsi, si un acteur détecte quelque chose qu'il souhaite faire remonter, un bouton pourrait lui permettre de faire enregistrer les 10 minutes antérieures et les 10 minutes suivantes par exemple, et ainsi de conserver une preuve pour parler du problème avec l'abatteur, avec l'opérateur en cause, ou pour réaliser un procès-verbal.

## Conclusion

Finalement, la transparence à l'abattoir reste donc une problématique majeure, et il n'existe actuellement aucune réponse parfaite à cela. La protection animale en abattoir demeure un sujet très sensible, avec une importance croissante sur les dernières années, et il est donc justifié de souhaiter une meilleure transparence vis-à-vis des services de contrôles et du monde extérieur. Mais tous les acteurs de terrain sont d'accord sur ce point : une transparence complète et totale n'est ni envisageable, ni possible actuellement.

D'un côté, les services vétérinaires, bien que conscients de l'importance du bien-être animal en abattoir, ne souhaitent pas devenir des contrôleurs permanents de la protection animale. En effet, au contraire de leur mission principale d'inspection post-mortem sur chaîne des carcasses et des abats, où l'existence de lésions n'est généralement pas du fait de l'abatteur, et nécessite donc bien un contrôle

permanent, le contrôle de la protection animale revient à contrôler l'abattoir, sa structure, ses procédures et ses opérateurs, tous ces points étant directement du fait de l'abatteur (c'est en effet lui qui crée sa structure, monte ses procédures, forme ses opérateurs...). Ainsi, la plupart des agents rencontrés sont favorables à une augmentation de la responsabilité des abatteurs, qui se doivent d'adapter leurs locaux et de former leur personnel, sans avoir constamment besoin de contrôleur derrière. Ils estiment, à juste titre, que leur travail est de contrôler régulièrement le respect des bonnes pratiques, en hygiène comme en protection animale, mais pas d'être toujours derrière les opérateurs pour les forcer à bien faire. Ils préfèrent alors instaurer un système de confiance avec l'abatteur et les opérateurs.

Cependant, en termes de protection animale, les agents de l'Etat prennent pleinement conscience de l'importance d'augmenter leurs contrôles. La mise en place d'inspections régulières aux postes de mise à mort témoigne de leur prise en compte de cette problématique sur les dernières années. Il est cependant nécessaire pour la suite de formaliser ces contrôles, tant dans leur organisation que dans leurs suites, et de pouvoir se fier à des retours chiffrés. En effet, comme le dit Temple Grandin, spécialiste renommée des conditions d'élevage et d'abattage des animaux de rente, « On gère ce que l'on mesure ». Dans ce sens, j'ai réalisé au cours de ce stage, en coordination avec la DDPP, les vétérinaires d'abattoir et Mme. Dupuy, référente nationale abattoir, un tableur d'analyse des résultats d'inspection permettant d'obtenir des retours concrets sur les pratiques de l'abattoir au poste de mise à mort.

Les agents rejettent en revanche, pour la plupart, la proposition parlementaire d'une vidéosurveillance obligatoire, estimant qu'elle ne permettrait pas d'amélioration conséquente du travail des opérateurs, mais qu'en contrepartie elle serait une mission difficile pour les agents et créerait un état de stress chez les opérateurs. Cependant, il est nécessaire à ce point de bien noter que dans la Loire, il ne ressort pas de problème majeur de protection animale dans les abattoirs, les abatteurs ayant pour la plupart pris conscience des enjeux économiques et sociétaux d'un respect des animaux et ayant mis en place eux-mêmes des procédures adaptés et des opérateurs formés aux postes à risque. On peut donc imaginer que l'avis des agents des services vétérinaires sur la vidéosurveillance serait plus mitigé dans des abattoirs régulièrement confrontés à des problèmes de bien-être animal.

De l'autre côté, les professionnels de l'abattage ne semblent pas non plus convaincus par une augmentation de leur transparence vis-à-vis du milieu extérieur. Au contraire, leur évolution actuelle tend plus vers un renfermement pour se protéger des associations antispécistes et des scandales. La peur d'une mauvaise interprétation du grand public limite aussi fortement leur volonté de s'ouvrir et de communiquer. Tous reprochent au système d'avoir évolué de telle sorte à ce que les consommateurs soient complètement coupés de l'acte de mise à mort, et n'imaginent pas qu'il puisse y avoir un retour en arrière, surtout depuis que les

associations publient des vidéos violentes et tendent à faire passer de mauvais messages.

Concernant une transparence de leur niveau en protection animale, les avis restent mitigés. Si certains estiment qu'une communication des résultats globaux pourrait être bien perçue, et pousser à l'amélioration, d'autres se méfient encore d'une dérive possible de ce système de publication des contrôles. Mais tous sont unanimes, il n'est ni souhaité, ni intéressant pour le public, de publier les rapports d'inspection globaux comme ce fut le cas en 2016.

En conclusion, l'abattage semble parti pour rester un milieu quasiment fermé. Même si une communication sur ce qui est bien fait dans les abattoirs pourrait permettre de valoriser ces métiers et de décrédibiliser en partie les actions de associations antispécistes, les abatteurs du département ne souhaitent généralement pas répondre à la demande, préférant une gestion interne de la problématique, en collaboration avec les services vétérinaires.

## Bibliographie

- [1] AFAAD, 2016. Publication de l'intégralité des rapports d'inspections menées dans 259 abattoirs français en avril 2016 [en ligne]. 6 juillet 2016. [Consulté le 25 mai 2018]. Disponible à l'adresse : <http://www.afaad.net/publication-rapports-dinspections-menees-259-abattoirs-francais-avril-2016/>
- [2] AGULHON, Maurice, 1981. Le sang des bêtes. Le problème de la protection des animaux en France au XIXème siècle. *Romantisme*. 1981. Vol. 11, n° 31, pp. 81-110.
- [3] ÇA M'INTÉRESSE, 2016. Comment sont abattus les animaux ? *Ça m'intéresse - La curiosité en continu* [en ligne]. 25 février 2016. [Consulté le 6 juin 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.caminteresse.fr/economie-societe/comment-ca-se-passe-dans-un-abattoir-conforme-a-la-reglementation-1165687/>
- [4] CANSELIER, Sonia, 2015. Les grands progrès de la protection animale en droit français et européen. *Histoire de la recherche contemporaine. La revue du Comité pour l'histoire du CNRS*. 15 juin 2015. N° Tome IV-N°1, pp. 54-57.
- [5] COMMISSION EUROPÉENNE, 2015. *Eurobaromètre spécial 442: Attitude des Européens à l'égard du bien-être animal*.
- [6] DGAL, 2016. *Instruction technique: Organisation des contrôles officiels relatifs à la protection animale en abattoir au moment de la mise à mort et des opérations annexes*. 9 février 2016. DGAL/SDSPA/2016-94.
- [7] DGAL, 2016. *Instruction technique: Plan d'action « abattoir » - Supervision des abattoirs de boucherie par les Référents Nationaux abattoirs (RNA) en 2016*. 27 janvier 2016. DGAL/SDSSA/2016-66.
- [8] DGAL, 2017. *Note de service: modalités de mise en place des groupes locaux de concertation et de dialogue sur les abattoirs (comités locaux abattoirs)*. 28 mars 2017. DGAL/SDSSA/2017-279.
- [9] ENTRETIENS COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR LES CONDITIONS D'ABATTAGE DES ANIMAUX DE BOUCHERIE DANS LES ABATTOIRS FRANÇAIS, 2016. N° 4038 tome II - Rapport d'enquête sur les conditions d'abattage des animaux de boucherie dans les abattoirs français. [en ligne]. septembre 2016. [Consulté le 17 mai 2018]. Disponible à l'adresse : <http://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-enq/r4038-tII.asp>
- [10] EUROPE 1, 2017. Des militants de la cause animale occupent un abattoir dans la Loire. *Europe 1* [en ligne]. 29 octobre 2017. [Consulté le 25 mai 2018]. Disponible à l'adresse : <http://www.europe1.fr/societe/des-militants-de-la-cause-animale-occupent-un-abattoir-dans-la-loire-3477995> SOCIÉTÉ
- [11] FALORNI, Olivier, 2016. N° 4203 - Proposition de loi de M. Olivier Falorni relative au respect de l'animal en abattoir. [en ligne]. 9 novembre 2016.

[Consulté le 17 mai 2018]. Disponible à l'adresse : <http://www.assemblee-nationale.fr/14/propositions/pion4203.asp>

[12] FRANCE 3, 2018. Roanne : les militants de « 269 libération animale » occupent les abattoirs de la SICAREV. *France 3 Auvergne-Rhône-Alpes* [en ligne]. 5 février 2018. [Consulté le 25 mai 2018]. Disponible à l'adresse : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/loire/saint-etienne/roanne-militants-269-liberation-animale-occupent-abattoirs-sicarev-1415873.html>

[13] FRANCE INFO, 2017. Abattoir du Vigan : un employé condamné à huit mois de prison avec sursis pour « sévices graves ». [en ligne]. 28 avril 2017. [Consulté le 17 mai 2018]. Disponible à l'adresse : [https://www.francetvinfo.fr/animaux/bien-etre-animal/abattoir-d-ales/abattoir-du-vigan-le-principal-prevenu-condamne-a-huit-mois-de-prison-avec-sursis-pour-sevices-graves\\_2166072.html](https://www.francetvinfo.fr/animaux/bien-etre-animal/abattoir-d-ales/abattoir-du-vigan-le-principal-prevenu-condamne-a-huit-mois-de-prison-avec-sursis-pour-sevices-graves_2166072.html)

[14] GARRIC, Audrey, 2017. L'Assemblée vote l'obligation de caméras dans les abattoirs dès 2018. *Le Monde.fr* [en ligne]. 13 janvier 2017. [Consulté le 17 mai 2018]. Disponible à l'adresse : [http://www.lemonde.fr/planete/article/2017/01/13/l-assemblee-vote-l-obligation-de-cameras-dans-les-abattoirs-a-partir-de-2018\\_5061907\\_3244.html](http://www.lemonde.fr/planete/article/2017/01/13/l-assemblee-vote-l-obligation-de-cameras-dans-les-abattoirs-a-partir-de-2018_5061907_3244.html)

[15] GEOFFROY, Romain, 2015. L'abattoir municipal d'Alès fermé après la diffusion d'images choquantes. *Le Monde.fr* [en ligne]. 14 octobre 2015. [Consulté le 17 mai 2018]. Disponible à l'adresse : [http://www.lemonde.fr/planete/article/2015/10/14/l-abattoir-municipal-d-ales-ferme-apres-la-diffusion-d-images-choquantes\\_4789496\\_3244.html](http://www.lemonde.fr/planete/article/2015/10/14/l-abattoir-municipal-d-ales-ferme-apres-la-diffusion-d-images-choquantes_4789496_3244.html) L'association de défense des animaux L214 a diffusé mercredi plusieurs vidéos dénonçant les conditions d'hygiène et de souffrances animales dans cet établissement du Gard.

[16] GILLET, Camille, 2017. La consommation de viande en France baisse depuis la fin des années 1990, sauf celle de volaille. *Le Monde.fr* [en ligne]. 11 septembre 2017. [Consulté le 5 juin 2018]. Disponible à l'adresse : [https://www.lemonde.fr/festival/article/2017/09/11/pourquoi-nous-consommons-de-moins-en-moins-de-viande\\_5184067\\_4415198.html](https://www.lemonde.fr/festival/article/2017/09/11/pourquoi-nous-consommons-de-moins-en-moins-de-viande_5184067_4415198.html)

[17] HASSENTEUFEL, Patrick, 2010. Les processus de mise sur agenda : sélection et construction des problèmes publics. *Informations sociales*. 1 février 2010. N° 157, pp. 50-58.

[18] JOUAN Anne, 2017. Abattoir du Vigan : le procès de la cruauté. [en ligne]. 23 mars 2017. [Consulté le 17 mai 2018]. Disponible à l'adresse : <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2017/03/23/01016-20170323ARTFIG00048-abattoir-du-vigan-le-proces-de-la-cruaute.php>

[19] L214. Abattoirs Made In France | Éthique et animaux. [en ligne]. [Consulté le 17 mai 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.l214.com/abattoir-made-france>

[20] LAURIOUX, Bruno, 2016. Animal, viande et société : des liens qui s'effilochent. . 31 mai 2016. pp. 13-20.

[21] LA-VIANDE.FR, 2018. Les Rencontres Made In Viande. *la-viande.fr* [en ligne]. 2018. [Consulté le 29 mai 2018]. Disponible à l'adresse : [http://www.la-viande.fr/made-in-viande/rechercher?field\\_made\\_company\\_name\\_value=abattoir](http://www.la-viande.fr/made-in-viande/rechercher?field_made_company_name_value=abattoir)

[22] LE CAIN Blandine, 2015. L'abattoir d'Alès, symptôme d'une filière mal encadrée. *FIGARO* [en ligne]. 15 octobre 2015. [Consulté le 24 mai 2018]. Disponible à l'adresse : <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2015/10/15/01016-20151015ARTFIG00344-l-abattoir-d-ales-symptome-d-une-filiere-difficilement-encadree.php>

[23] LE MONDE, 2018. Les députés votent le principe d'une expérimentation de la vidéosurveillance dans les abattoirs. *Le Monde.fr* [en ligne]. 28 mai 2018. [Consulté le 28 mai 2018]. Disponible à l'adresse : [https://www.lemonde.fr/politique/article/2018/05/28/les-deputes-votent-le-principe-d-une-experimentation-de-la-videosurveillance-dans-les-abattoirs\\_5305605\\_823448.html](https://www.lemonde.fr/politique/article/2018/05/28/les-deputes-votent-le-principe-d-une-experimentation-de-la-videosurveillance-dans-les-abattoirs_5305605_823448.html)

[24] LE PROGRÈS, 2016. Roanne: fin du blocage de l'abattoir par une association de défense de la cause animale. [en ligne]. 26 février 2016. [Consulté le 25 mai 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.leprogres.fr/loire/2016/02/26/roanne-l-abattoir-bloque-par-une-association-de-defense-de-la-cause-animale>

[25] MAAF, 2016. Abattoirs : la synthèse des audits | Alim'agri. *Alim'agri* [en ligne]. 1 juillet 2016. [Consulté le 25 mai 2018]. Disponible à l'adresse : <http://agriculture.gouv.fr/abattoirs-la-synthese-des-audits>

[26] MAAF, 2017. Publication en juillet 2016 des rapports d'inspection sur les abattoirs. *Alim'agri* [en ligne]. 8 février 2017. [Consulté le 25 mai 2018]. Disponible à l'adresse : <http://agriculture.gouv.fr/publication-en-juillet-2016-des-rapports-dinspection-sur-les-abattoirs>

[27] MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, 2018. *Projet de loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable*. 31 janvier 2018.

[28] OABA, 2018. VISITES ABATTOIRS. [en ligne]. 2018. [Consulté le 25 mai 2018]. Disponible à l'adresse : [https://www.oaba.fr/visites\\_abattoirs.php](https://www.oaba.fr/visites_abattoirs.php)

[29] OFFICE ALIMENTAIRE ET VÉTÉRINAIRE, 2015. DG(SANTE) 2015-7427-RM: *Rapport final d'un audit effectué en France du 8 au 17 avril 2015 en vue d'évaluer les contrôles relatifs au bien-être des animaux durant l'abattage et les opérations annexes*.

[30] RAPPORT FALORNI, 2016. N° 4038 tome I - Rapport d'enquête sur les conditions d'abattage des animaux de boucherie dans les abattoirs français. [en ligne]. 2016. [Consulté le 17 mai 2018]. Disponible à l'adresse : <http://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-enq/r4038-tI.asp>

[31] RÉMY Catherine, 2004. L'espace de la mise à mort de l'animal. *Espaces et sociétés*. 2004. Vol. no 118, n° 3, pp. 223-249.

[32] SICARD Stéphane, 2016. Après les vidéos dénonçant des dérives, la carte de France des abattoirs « notés » par le ministère de l'Agriculture. *lindependant.fr* [en ligne]. 6 juillet 2016. [Consulté le 25 mai 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.lindependant.fr/2016/07/06/apres-les-videos-denoncant-des-derives-la-carte-de-france-des-abattoirs-notes-par-le-ministere-de-l-agriculture,2225288.php>

## Annexes

**Annexe 1** – Listes complète des propositions émises par la commission d'enquête parlementaire (*en bleu les propositions traitées dans ce rapport*)

**Proposition n°1** : Mettre en place un Comité national d'éthique des abattoirs.

**Proposition n°2** : Organiser régulièrement des opérations de contrôle des conditions de transport des animaux par les services de gendarmerie.

**Proposition n°3** : Soumettre à un agrément les fournisseurs de matériel d'immobilisation et d'étourdissement.

**Proposition n°4** : Faire de l'adaptation aux espèces et aux gabarits des animaux la priorité dans la conception des couloirs, des boxes et des pièges.

**Proposition n°5** : Rendre obligatoire la disponibilité sur Internet de modes d'emploi en français et dans la langue des salariés.

**Proposition n°6** : Rendre obligatoire l'affichage du mode d'emploi des matériels à proximité du lieu de leur utilisation.

**Proposition n°7** : Rendre obligatoire l'entretien journalier des matériels.

**Proposition n°8** : Abaisser à 100 000 euros le seuil des dépenses éligibles à l'appel à projets « reconquête de la compétitivité des outils d'abattage et de découpe » pour le volet « projets structurants des filières agricoles et agroalimentaires » du programme d'investissements d'avenir.

**Proposition n°9** : Limiter le nombre d'animaux en circulation dans l'abattoir en fonction de leur espèce.

**Proposition n°10** : Renforcer les effectifs des opérateurs lors de la circulation des animaux.

**Proposition n°11** : Rendre obligatoire l'utilisation de mentonnières pour l'application des pinces à électronarcose.

**Proposition n°12** : Installer des témoins lumineux pour l'application des pinces à électronarcose.

**Proposition n°13** : Étudier les enjeux financiers d'une généralisation de l'étourdissement par gaz pour les volailles et le recours au programme d'investissements d'avenir.

**Proposition n°14** : Intensifier les recherches sur un étourdissement par gaz moins aversif et plus efficace pour les porcs.

**Proposition n°15** : Mieux sensibiliser les opérateurs et les contrôleurs à l'étape du contrôle de l'étourdissement.

**Proposition n°16 :** Développer la recherche sur des systèmes automatisés de contrôle de l'étourdissement et, le cas échéant, les mettre en place en plus du contrôle de l'opérateur.

**Proposition n°17 :** Faire adopter d'urgence un guide des bonnes pratiques pour chacune des espèces abattues en France.

**Proposition n°18 :** Annexer aux guides des bonnes pratiques des modèles types de modes opératoires normalisés.

**Proposition n°19 :** Renforcer les contrôles de l'existence, du contenu et de la maîtrise des modes opératoires normalisés au sein de chaque abattoir.

**Proposition n°20 :** Développer les recherches sur l'étourdissement réversible chez les ovins et les bovins.

**Proposition n°21 :** Procéder à une évaluation du dispositif de traçabilité et en améliorer le fonctionnement, en particulier préciser le volume des abats abattus rituellement.

**Proposition n°22 :** Encourager la communauté juive dans sa réflexion sur l'utilisation des parties arrières de l'animal abattu rituellement.

**Proposition n°23 :** Poursuivre le débat avec les communautés religieuses et les scientifiques au sein du comité national d'éthique des abattoirs.

**Proposition n°24 :** Modifier l'article R. 214-74 du code rural pour préciser que l'étourdissement réversible et l'étourdissement post-jugulation sont possibles en cas d'abattage rituel.

**Proposition n°25 :** Suivre avec attention l'expérimentation menée en Suisse et procéder à son évaluation.

**Proposition n°26 :** Soutenir à titre expérimental la mise en service de quelques abattoirs mobiles.

**Proposition n°27 :** Inciter les exploitants des petits abattoirs à s'inspirer de l'accord collectif de branche relatif à la pénibilité pour améliorer les conditions de travail des opérateurs.

**Proposition n°28 :** Développer l'ergonomie des postes et associer les travailleurs concernés à leur définition.

**Proposition n°29 :** Développer la recherche sur les exosquelettes.

**Proposition n°30 :** Sensibiliser les personnels encadrant et la direction des abattoirs aux problèmes psychiques des travailleurs.

**Proposition n°31** : Créer des groupes de parole ou des cellules psychologiques au sein des abattoirs.

**Proposition n°32** : Imposer l'abattage d'un tonnage maximum par opérateur.

**Proposition n°33** : Rendre obligatoire, dans les abattoirs de plus de 50 salariés, la rotation des travailleurs sur les postes de travail.

**Proposition n°34** : Compléter la formation exigée pour l'obtention du certificat de compétence par une réelle formation pratique.

**Proposition n°35** : À l'occasion du prochain renouvellement quinquennal des certifications, soumettre les opérateurs à une nouvelle évaluation.

**Proposition n°36** : Profiter du prochain renouvellement des certificats pour relever le niveau des questions.

**Proposition n°37** : Afin de permettre l'assimilation des connaissances, déconnecter le temps de formation du moment de l'évaluation.

**Proposition n°38** : Créer plusieurs échelons de distinction des opérateurs obtenant le certificat, en fonction de leur résultat à l'évaluation.

**Proposition n°39** : Accélérer la reconnaissance des certificats de qualifications professionnelles dans le répertoire national des certifications professionnelles.

**Proposition n°40** : Inciter les exploitants d'abattoirs à classer les postes.

**Proposition n°41** : Inciter les exploitants d'abattoirs à développer le tutorat entre opérateurs.

**Proposition n°42** : Renforcer la formation des personnels encadrants à la gestion des personnels, à la maîtrise des risques psychiques et au bien-être animal.

**Proposition n°43** : Prévoir, sous le contrôle de l'État, une formation pratique des sacrificateurs et subordonner l'agrément religieux à la détention établie de cette compétence technique.

**Proposition n°44** : Porter la formation par catégorie majeure d'animaux supplémentaire à une durée de 4 heures, et la formation par catégorie mineure d'animaux supplémentaire à une durée de 2 heures, ces temps supplémentaires devant être consacrés à une formation pratique *in situ*.

**Proposition n°45** : Instituer la règle que le deuxième essai pour les candidats qui ont échoué à la première évaluation n'intervienne pas immédiatement après le premier essai et qu'il soit décalé dans le temps.

**Proposition n°46** : Créer plusieurs échelons de distinction des opérateurs obtenant le certificat, en fonction de leur résultat à l'évaluation.

**Proposition n°47** : S'assurer que la présence d'un responsable protection animale soit généralisée à l'ensemble des abattoirs du territoire français.

**Proposition n°48** : Généraliser la création de réseaux de RPA à l'ensemble des abattoirs français.

**Proposition n°49** : S'assurer de la prise en compte spécifique des lanceurs d'alerte en abattoir dans la loi Sapin actuellement en discussion.

**Proposition n°50** : Augmenter le recrutement de vétérinaires et de techniciens supérieurs du ministère de l'agriculture pour les affecter en abattoirs

**Proposition n°51** : Renforcer la formation en protection animale en abattoirs des services vétérinaires, titulaires et vacataires.

**Proposition n°52** : Pour les abattoirs de boucherie de plus de cinquante salariés, rendre obligatoire la présence permanente d'un agent des services vétérinaires aux postes d'étourdissement et de mise à mort. En dessous de ce seuil, renforcer leur présence à ces postes.

**Proposition n°53** : Réorganiser les deux vadémécums d'inspection des abattoirs en créant un chapitre spécifique aux points de contrôle de la protection animale.

**Proposition n°54** : Prévoir une fréquence plus importante d'audits pour les établissements en non-conformité moyenne ou majeure.

**Proposition n°55** : Créer une brigade bien-être animal avec les agents des RNA et de la BNEVP et doubler le nombre de ces agents.

**Proposition n°56** : Alourdir les sanctions prévues en cas d'infraction à l'article R. 215-8 du code rural et de la pêche maritime en prévoyant des amendes de 5e classe et la requalification en délit des cas de récidive

**Proposition n°57** : Sensibiliser les parquets aux actes contrevenant au bien-être animal.

**Proposition n°58** : Modifier l'article 2-13 du code de procédure pénale relatif à la constitution de partie civile des associations afin d'y inclure les infractions pénales relevant des dispositions du code rural.

**Proposition n°59** : Encourager les exploitants d'abattoir à conclure des partenariats avec une ou plusieurs associations de protection animale de leur choix dont la légitimité est avérée.

**Proposition n°60** : Autoriser les parlementaires à visiter les établissements d'abattage français de façon inopinée, éventuellement accompagnés de journalistes titulaires de la carte d'identité professionnelle.

**Proposition n°61** : Créer un comité local de suivi de site auprès de chaque abattoir, réunissant les élus locaux, les exploitants d'abattoirs, les éleveurs, les services vétérinaires, les bouchers, les associations de protection animale, les associations de consommateurs et les représentants religieux dans la mesure où il est pratiqué un abattage rituel.

**Proposition n° 62** : Rendre obligatoire l'installation de caméras dans toutes les zones des abattoirs dans lesquelles des animaux vivants sont manipulés.

**Proposition n°63** : Ouvrir à la négociation collective la possibilité d'utiliser la vidéo comme outil de formation.

**Proposition n°64** : Interdire dans la loi l'utilisation de la vidéo pour toute autre finalité que le bien-être animal et la formation.

**Proposition n°65** : Aider financièrement les petits abattoirs pour l'installation des caméras.

**Annexe 2** – Fiches de questions utilisées au cours des entretiens (*en bleu les questions qui ont servies à la rédaction de ce rapport*)

**Entretiens → techniciens vétérinaires**

Présentation de ma mission, des objectifs, et rappel rapide sur le rapport Falorni.

I- Présentation de l'agent et de la structure

Pouvez-vous me parler un peu de votre parcours professionnel ?

Etes-vous vacataire ou contractuel ? Depuis combien de temps travaillez-vous en abattoir ? Et dans cet abattoir en particulier ?

Etes-vous issu d'un milieu agricole ? Qu'est-ce qui vous a motivé à intégrer les services vétérinaires, notamment en abattoir ?

Comment s'organise la répartition des missions entre les différents agents dans votre structure ? Quel est en général votre emploi du temps quotidien ?

Quel est votre avis sur la protection animale à ce stade de production ? Pour vous, quels rôles doivent jouer les services vétérinaires dans ce domaine ? Et en particulier les techniciens vétérinaires ?

II- La formation de l'agent

Comment avez-vous été formé, avant et au cours de vos débuts à l'abattoir ?

Si vous avez été à l'INFOMA, avez-vous eu des cours spécifiques sur la protection animale ? Que vous ont-ils apporté ?

Avez-vous l'impression d'être sensibilisé à la protection animale ? Le vétérinaire, la DDPP ou vos collègues vous sensibilisent-ils régulièrement à cette problématique ?

Avez-vous récemment suivi une formation en protection animale ?

Petit test : connaissez-vous les signes d'étourdissement et de mort chez l'animal ?

Avez-vous des demandes en termes de formation protection animale ?

III- L'inspection protection animale

Réalisez-vous les inspections en ante-mortem ? Réalisez-vous des inspections au poste de mise à mort ? Même en rituel ?

Si non, pourquoi ? Quels sont les freins que vous identifiez ?

Si oui, est-ce par obligation ou par volonté ?

Comment se déroulent ces inspections en pratique ? Avez-vous l'impression que les outils à votre disposition (tableau à remplir, connaissances) sont suffisants ?

Identifiez-vous parfois des non-conformités ? Quelle est alors votre réaction ? Suivez-vous la procédure jusqu'au bout ?

Quels sont vos rapports avec le responsable protection animale de l'abattoir ? Vous fait-il remonter des problèmes de bien être animal ? Et les autres opérateurs ?

Jeu de rôle : imaginez qu'au poste d'étourdissement, un animal sur deux soit mal étourdi, et aucune mesure n'est prise par l'abattoir pour régler le problème, quelle est votre réaction ? Même question mais si vous vous rendez compte de non conformités au moment du déchargement d'un camion (animaux qui tombent, transporteur violent ...) ?

Avez-vous l'impression que l'abattoir prenne en compte vos retours sur la protection animale ?

Qu'attendez-vous de votre hiérarchie (VO et DDPP) dans ces missions ?

#### IV- Les propositions du rapport

L'une des propositions du rapport de la commission d'enquête était d'augmenter les effectifs des services vétérinaires : ont-ils augmenté dans votre structure depuis 2015 ? Avez-vous l'impression d'être assez nombreux pour réaliser au mieux toutes les missions demandées par le ministère ? Pensez-vous qu'une augmentation du nombre de techniciens permettrait une meilleure prise en compte du bien être animal ?

La proposition 52 consiste à rendre obligatoire la présence permanente d'un agent des services vétérinaires aux postes d'étourdissement et de mise à mort dans les abattoirs de plus de 50 salariés, et d'en renforcer la présence dans les abattoirs plus petit : quel est votre avis sur cette proposition ? Pensez-vous que mettre constamment un agent à ce poste soit réalisable, et ait réellement un impact ?

La proposition qui a fait le plus débat dans le rapport est celle de l'obligation d'installation de caméras de vidéosurveillance dans les zones où les animaux sont manipulés, dont les images seraient visualisées par les services vétérinaires pour détecter des non conformités. Quel est votre avis sur ce point ? Comment imagineriez vous la mise en place d'un tel système (visualisation des images en continu ou de temps en temps, images en direct dans le bureau, ou aux autres postes d'inspection ? ...) ?

#### V- L'évolution souhaitée

Seriez vous favorable au développement de nouveaux outils (tableaux papier et excel, guide de protection animale, procédures claires en cas de non conformités...) pour vous aider au quotidien dans l'inspection protection animale ? S'ils existaient, les utiliseriez-vous ?

Avez-vous des idées ou des remarques à ce sujet ?

## Entretiens → Vétérinaires officiels

Présentation de ma mission, des objectifs, et rappel rapide sur le rapport Falorni.

### I- Présentation du vétérinaire et de la structure

Pouvez-vous me parler un peu de votre parcours professionnel ?

Depuis combien de temps travaillez-vous en abattoir ? Et dans cet abattoir en particulier ?

Qu'est-ce qui vous a motivé à intégrer les services vétérinaires en abattoir ?

Quel est en général votre emploi du temps quotidien ? Quelle place tiennent les missions en protection animale dans votre journée ?

Quel est votre avis sur la protection animale à ce stade de production ? Pour vous, quels rôles doivent jouer les services vétérinaires dans ce domaine ?

### II- La formation de l'agent

Pensez-vous avoir été suffisamment formé en bien être animal à l'école vétérinaire ?

Avez-vous été formé avant votre entrée à l'abattoir, ou au début ? Cette formation comprenait-elle un volet sur la protection animale à l'abattoir ? Y avez-vous été (re)-formé depuis ?

Avez-vous l'impression d'être sensibilisé à la protection animale ? La DDPP vous sensibilise-t-elle régulièrement à cette problématique ?

Avez-vous des demandes en termes de contenu de formation protection animale ?

### III- L'inspection protection animale

Réalisez-vous les inspections en ante-mortem ? Réalisez-vous des inspections au poste de mise à mort ?

Si non, pourquoi ? Quels sont les freins que vous identifiez ?

Comment se déroulent ces inspections en pratique ? Avez-vous l'impression que les outils à votre disposition (tableau à remplir, connaissances) sont suffisants ?

Quelle est pour vous la finalité de ces inspections ?

Identifiez-vous parfois des non-conformités ? Quelle est alors votre réaction ?

Quels sont vos rapports avec le responsable protection animale de l'abattoir ? Vous fait-il remonter des problèmes de bien être animal ? Et les autres opérateurs ?

Avez-vous l'impression que l'abattoir prenne en compte vos retours sur la protection animale ?

Comment se déroule l'audit annuel de protection animale ? Un membre extérieur à l'abattoir est-il présent avec vous ou le vétérinaire en charge de l'inspection ?

Qu'attendez-vous de votre hiérarchie (DDPP) dans ces missions ?

Qu'avez-vous pensé de la venue d'un référent national abattoir pour faire un audit de protection animal ? Cela vous a-t-il aidé à détecter les non-conformités ? à pousser l'abattoir ou vos services à faire des modifications ?

Qu'avez-vous pensé de la publication des rapports d'inspection en 2016 ?

#### IV- Les techniciens en protection animale

Pensez-vous que les techniciens soient suffisamment sensibilisés à cette problématique ? Et suffisamment formés ?

Vérifiez-vous leurs connaissances dans ce domaine ? Les formez-vous vous-même un peu, notamment les vacataires ?

Obligez-vous tous les techniciens à faire des missions en ante-mortem ? Et en poste de mise à mort ? Pourquoi ?

Comment pensez vous que vos techniciens réagiraient si vous leur demandiez de faire (plus) d'inspections aux postes de tuerie ?

#### V- Les propositions du rapport

L'une des propositions du rapport de la commission d'enquête était d'augmenter les effectifs des services vétérinaires : ont-ils augmenté dans votre structure depuis 2015 ? Avez-vous l'impression d'être assez nombreux pour réaliser au mieux toutes les missions demandées par le ministère ? Pensez-vous qu'une augmentation du nombre de techniciens permettrait une meilleure prise en compte du bien être animal ?

La proposition 52 consiste à rendre obligatoire la présence permanente d'un agent des services vétérinaires aux postes d'étourdissement et de mise à mort dans les abattoirs de plus de 50 salariés, et de renforcer la présence dans les abattoirs plus petit : quel est votre avis sur cette proposition ? Pensez-vous que mettre constamment un agent à ce poste soit réalisable, et ait réellement un impact ?

La proposition qui a fait le plus débat dans le rapport et celle de l'obligation d'installation de caméras de vidéosurveillance dans les zones où les animaux sont manipulés, dont les images seraient visualisées par les services vétérinaires pour détecter des non conformités. Quel est votre avis sur ce point ? Comment imaginerez vous la mise en place d'un tel système (visualisation des images en continu ou de temps en temps, images en direct dans le bureau, ou aux autres postes d'inspection ? ...) ?

#### VI- L'évolution souhaitée

Seriez-vous favorable au développement de nouveaux outils (tableaux papier simple et adaptés par abattoir, document excel permettant des retours, guide de protection animale à destination des techniciens, procédures claires en cas de non conformités...) pour vous aider au quotidien dans l'inspection protection animale ? S'ils existaient, les utiliseriez-vous ?

Avez-vous des idées à ce sujet ?

### Entretien → Direction de l'abattoir

- Quel est votre parcours professionnel ? Etes-vous issu du monde agricole ? Avez-vous déjà travaillé sur la chaîne ?
- Quelle est l'année de conception de l'abattoir ? Y a-t-il eu des travaux de rénovations depuis ?
- Pensez-vous que la protection animale soit une priorité dans votre abattoir ? Votre vision a-t-elle évoluée avec les scandales de 2015-2016 ?
- Etes-vous régulièrement présent aux postes de mise à mort ? Quelle est votre impression personnelle sur la maîtrise de la protection animale dans l'abattoir ?

3 : Soumettre à un agrément les fournisseurs de matériel d'immobilisation et d'étourdissement	Pensez-vous que le matériel (piège, matador, pinces à électronarcose...) est assez bien conçu et adapté aux espèces et aux gabarits d'animaux que vous traitez ? Avez-vous investi pour les rendre plus adaptables ?
4 : Faire de l'adaptation aux espèces et aux gabarits des animaux la priorité dans la conception des couloirs, des boxes et des pièges	Que pensez-vous de la proposition d'agréer les fournisseurs ? Seriez-vous plus confiant sur le matériel si c'était le cas ?
8 : Abaisser à 100 000 euros le seuil des dépenses éligibles à l'appel à projets « reconquête de la compétitivité des outils d'abattage et de découpe » pour le volet « projets structurants des filières agricoles et agroalimentaires » du programme d'investissements d'avenir	Des investissements en travaux et/ou matériels ont-ils été réalisés pour améliorer la protection animale ces dernières années ? Avez-vous porté un projet dans le cadre du programme d'investissement d'avenir ? Si non, pourquoi ?
30 : Sensibiliser les personnels encadrant et la direction des abattoirs aux problèmes psychiques des travailleurs	Quelle est votre sensibilisation face aux problèmes psychiques que peuvent avoir vos opérateurs ? Pensez-vous être suffisamment sensibilisé et formé ? Les employés ont-ils des visites régulières chez le médecin du travail ? Comment les troubles psychiques sont-ils pris en compte ?
31 : Créer des groupes de parole ou des cellules psychologiques au sein des abattoirs	Cela existe-t-il dans votre abattoir ? Quel est votre avis sur cela ? Avez-vous des retours d'employés souhaitant la mise en place de ce genre de dispositifs ?
32 : Imposer l'abattage d'un tonnage maximum par opérateur (par choix des SV)	Savez-vous quel tonnage fait un employé en moyenne par an ? Est-ce que limiter ce tonnage vous paraît judicieux si l'on se base uniquement sur l'aspect protection animale ? Seriez-vous favorable à une telle mesure ?
39 : Accélérer la reconnaissance des certificats de qualifications professionnelles dans le répertoire national des certifications professionnelles	Des opérateurs ont-ils le CQP ? Pensez-vous qu'une reconnaissance des compétences des opérateurs puisse amener à diminuer les risques physiques et psychiques, et à mieux les valoriser ?
40 : Inciter les exploitants d'abattoir à classer les postes	Existe-t-il un système de classification des postes ? Cela permet-il, à votre avis, de valoriser les opérateurs ?

42 : Renforcer la formation des personnels encadrants à la gestion des personnels, à la maîtrise des risques psychiques et au bien-être animal	Etes-vous formé au bien être animal ? Si non, pensez-vous qu'il serait intéressant de l'être pour mieux gérer les postes à risque ?
41 : Inciter les exploitants d'abattoirs à développer le tutorat entre opérateurs	Pouvez vous me décrire le processus d'entrée d'un nouvel opérateur sur la chaîne ? Mettez-vous en place un système de tutorat ? Chaque nouvel employé a-t-il un tuteur spécifique ? A quelles formations prétend-t-il ? A partir de quand ? A partir de quand peut-il avoir un poste au niveau des animaux vivants ?
Abattage rituel	Comment les sacrificateurs sont-ils choisis/imposés ? Surveillez-vous leur travail ? S'il est mal fait (par exemple cisaillement au lieu d'un coup de couteau net), quelles seraient les conséquences ? Vérifiez-vous la formation de ce personnel ?
62 : Rendre obligatoire l'installation de caméras dans toutes les zones des abattoirs dans lesquelles des animaux vivants sont manipulés	Que pensez-vous de la mise en place d'une vidéosurveillance obligatoire ? Quelle en serez pour vous la finalité ? Qui devrait être, selon vous, autorisé à avoir accès aux images ?
60 : Autoriser les parlementaires à visiter les établissements d'abattage français de façon inopinée, éventuellement accompagnés de journalistes titulaires de la carte d'identité professionnelle	Quel est votre avis sur la possibilité de visites inopinées par les parlementaires ? Accompagnés de journalistes ?
59 : Encourager les exploitants d'abattoir à conclure des partenariats avec une ou plusieurs associations de protection animale de leur choix dont la légitimité est avérée	Avez-vous un partenariat avec une association de protection animale comme l'OABA ? Cela vous semblerait-il intéressant pour obtenir un avis extérieur ?
61 : Créer un comité local de suivi de site auprès de chaque abattoir, réunissant des élus locaux, l'exploitant et les représentants des salariés de l'abattoir, des éleveurs, des services vétérinaires, des bouchers, des associations de protection animale, des associations de consommateurs et des représentants religieux dans la mesure où il est pratiqué un abattage rituel	Qu'avez-vous pensé de votre participation à ce comité ? Pensez-vous que cela ait eu un impact positif sur la perception des abattoirs par les associations de consommateurs ? Qu'est-ce que la réunion vous a apporté ?

- Est-ce que vous craignez les actions d'associations comme L214 ou 269Life (vidéos cachés, entrées illégales...) ? Comment vous en prémunissez vous ?

- Quels pourraient être selon des moyens pour être plus transparent en terme de protection animale, de sorte à ne plus donner envie aux associations militantes de pénétrer dans les abattoirs ?

- En 2016 les rapports des inspections de protection animale ont été rendus publics. Qu'en avez-vous pensé ? Etes-vous favorables à ce genre de transparence ? Un système de smiley comme Alim'confiance mais destiné au contrôle protection animale vous apparaîtrait-il plus favorable ?

### Entretien → Responsable qualité

- Quel est votre parcours professionnel ? Etes-vous issu du monde agricole ? Avez-vous déjà travaillé sur la chaîne ?
- Pensez-vous que la protection animale soit une priorité à l'abattoir ? Votre vision a-t-elle évoluée avec les scandales de 2015-2016 ?
- Etes-vous régulièrement présent aux postes de mise à mort ? Quelle est votre impression personnelle sur la maîtrise de la protection animale dans l'abattoir ?

11 : Rendre obligatoire l'utilisation de mentonnières pour l'application des pinces à électronarcose	Cela serait-il envisageable ?
12 : Installer des témoins lumineux pour l'application des pinces à électronarcose	Cela est-ce envisageable dans votre abattoir ?
33 : Rendre obligatoire dans les abattoirs de plus de 50 salariés, la rotation des travailleurs sur les postes de travail	Combien de salariés compte votre abattoir ? Existe-t-il un système de rotation ? Et au poste de tuerie ? Si non, est-ce envisageable ? Quel est votre avis ? Cela permettrait-il de limiter le stress psychique chez les employés ainsi que les problèmes physiques ?
42 : Renforcer la formation des personnels encadrants à la gestion des personnels, à la maîtrise des risques psychiques et au bien-être animal	Etes-vous formé au bien être animal ? Si non, pensez-vous qu'il serait intéressant de l'être pour mieux gérer les postes à risque ?
47 : S'assurer que la présence d'un responsable protection animale soit généralisée à l'ensemble des abattoirs du territoire français	Avez-vous un RPA ? Comment celui si a-t-il été choisi au sein de votre personnel ?
62 : Rendre obligatoire l'installation de caméras dans toutes les zones des abattoirs dans lesquelles des animaux vivants sont manipulés	Que pensez-vous de la mise en place d'une vidéosurveillance obligatoire ? Quelle en serez pour vous la finalité ? Qui devrait être, selon vous, autorisé à avoir accès aux images ?

- Est-ce que vous craignez les actions d'associations comme L214 ou 269Life (vidéos cachés, entrées illégales...) ? Comment vous en prémunissez vous ?
- Quels pourraient être selon des moyens pour être plus transparent en terme de protection animale, de sorte à ne plus donner envie aux associations militantistes de pénétrer dans les abattoirs ?

### Entretien → Responsable Protection Animale

Quel est votre poste au sein de l'abattoir ? Pouvez-vous me parler rapidement de votre parcours professionnel ? Êtes-vous issu du monde agricole ?

Pourquoi avez-vous été désigné RPA ? Quel est votre rôle ? Quelles sont vos missions spécifiques ?

Comment avez-vous conçus/mis à jour les MON ? Les opérateurs y ont-ils accès ? Les connaissent-ils réellement ?

Gardez-vous un œil sur tous les postes, du déchargement à la mise à mort ? Procédez-vous à des contrôles réguliers de l'efficacité de l'étourdissement ? Quelle sont les consignes données aux opérateurs pour les contrôles de l'étourdissement ?

**Quelles sont vos relations avec les services vétérinaires ? Notamment lors d'un problème ?**

Arrivez-vous à obtenir des corrections de la part de l'abattoir ou des opérateurs lorsque vous rencontrez des soucis de protection animale ?

**Y a-t-il un registre dans lequel vous indiquez les mesures prises pour améliorer le bien-être des animaux ?**

Diriez-vous que votre formation a été suffisante pour ce poste ? Que pensez-vous des propositions (44 à 46) qui visent à augmenter les heures de formation, décaler les deuxièmes essais à l'examen et créer plusieurs échelons de distinction selon les résultats ?

Auriez-vous des demandes supplémentaires en termes de formation au bien être animal ?

Êtes-vous formé à la gestion de personnel ? Et à la maîtrise des risques psychiques ?

Comment qualifieriez vous votre capacité à agir en cas de problème, en étant tiraillé d'un côté par les services vétérinaires, et de l'autre par l'abattoir et les éleveurs ? Vous sentez vous assez indépendant pour prendre les décisions qui s'imposent en cas de problème ?

Pensez-vous que vous pourriez être un lanceur d'alerte si un problème grave se produisait dans l'abattoir ?

Que pensez-vous du rôle que vous jouez ? Vous paraît-il important ? Suffisant pour maintenir un bon niveau de protection animale dans l'abattoir ?

Que pensez-vous de la proposition 47 qui vise à s'assurer qu'un RPA soit généralisé à tous les abattoirs de France ?

Avez-vous déjà entendu parler de réseaux de RPA ? Faites-vous parti d'un de ces réseaux ? Pensez vous que le regard extérieur de connaisseurs serait un plus dans votre pratique quotidienne ?

Avez-vous mis en place ou aimeriez vous mettre en place des choses supplémentaires (hors du champ de la loi) pour garantir une meilleure protection animale dans votre abattoir ?

**L'une des mesures phare du rapport Falorni était de mettre en place des caméras de vidéosurveillance dans toutes les zones de l'abattoir où sont manipulés des animaux vivants. Que pensez-vous de cette proposition ? Comment imagineriez-vous sa mise en œuvre pratique ? Seriez-vous intéressé pour avoir accès à ces images ? Quelles finalités accepteriez vous (contrôle de la protection animale, contrôle des opérateurs, utilisation dans la formation, accès aux associations de protection animale... ) ?**

**Annexe 3** – Tableau d’inspection en protection animale (exemple du tableau pour l’inspection des postes de mise à mort des bovins en système conventionnel) mis en place par Valérie Farré et Francis Perard (vétérinaires officiels) dans les abattoirs de la Loire.

**CONTROLE PROTECTION ANIMALE : ABATTAGE GROS BOVINS AVEC ETOURDISSEMENT**

Date :  1<sup>er</sup> moyen d’étourdissement :  MATADOR fonctionnel ? oui  non

Agent de contrôle SVI :  moyen de secours :  MATADOR

\*\* Remplissage du tableau de saisie :  Conforme  Non-Conforme  N

Nbre animaux	SVI	RAS	Heure ou N° animal	Observations	Opérateur :		Piège		Zone d'affalage Avant l'accrochage		Saignée			Egouttage	
					Entrée / Contention	Chute 1 <sup>er</sup> Tir	Utilisation 2 <sup>ème</sup> Tir	Contrôle réflexe cornéen	Contrôle respiration rythmique	Saignée précoce et profuse	Contrôle réflexe cornéen	Contrôle respiration rythmique	Contrôle respiration rythmique	Corps relâché	Saignée terminée
1															
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
11															
12															
13															
14															
15															
16															
17															
18															
19															
20															
<b>TOTAL DE CHAQUE COLONNE</b>															
<b>Total étourdissements satisfaisants :</b>										/		<b>soit :</b>		%	
<b>ABATTOIR DE :</b>										/		<b>soit :</b>		%	
<b>Total étourdissements satisfaisants :</b>										/		<b>soit :</b>		%	
<b>dont correction immédiate :</b>										/		<b>soit :</b>		%	
<b>N° CE42052001</b>															